

Dominique Dietrich 1620 - 1694

Ammeistre de Strasbourg entre 1660 et 1685

de Louis Spach

Transcrit par Etienne Pommois

Avant propos

Dominicus (Dominique) Dietrich – le père de Jean Dietrich, fondateur de l'entreprise éponyme qui a développé la sidérurgie dans notre région – a été une figure marquante de la vie de Strasbourg dans la deuxième moitié du 17^e siècle. Ammeistre de la ville, il a participé aux négociations qui, en 1681, ont abouti au rattachement de Strasbourg à la France. En relatant les tourments des vingt dernières années de Dominicus, Louis Spach dépeint en même temps certains aspects de la vie à cette époque. Nous avons retranscrit dans les pages suivantes in-extenso l'intéressant ouvrage de Spach.

Qui est Louis Adolphe Spach ?



Louis Adolphe Spach né à Strasbourg le 27 septembre 1800, décéda dans la même ville le 16 octobre 1879. Ce fut un pédagogue, archiviste et écrivain alsacien. Il fut également Secrétaire général de l'Église luthérienne.

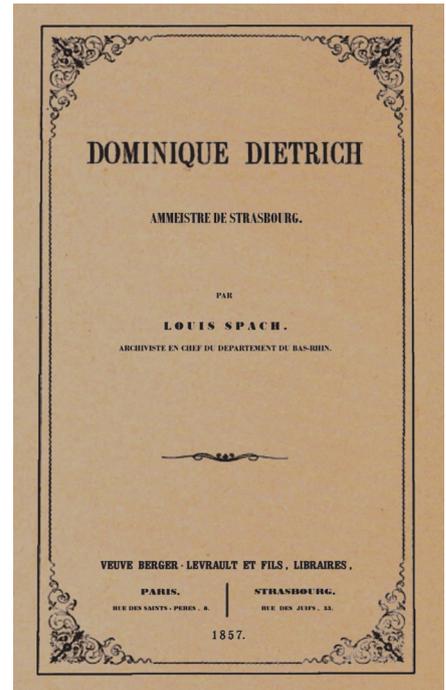
Il fut d'abord précepteur puis, nommé archiviste départemental en 1840, il organisa et développa pendant 39 ans les archives départementales du Bas-Rhin.

Il fut en 1840 chef de cabinet du préfet Louis Sers. Plus tard en association avec le préfet Stanislas Migneret, il contribua à la création de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, dont il devint le premier président en 1855.

Il est l'auteur de nombreuses publications érudites, dont celle sur Philippe-Frédéric de Dietrich.

Voir : notice de Christian Wolff parue dans le NDBA (Nouveau dictionnaire biographique alsacien), fascicule 35 p 3675.

Archives De Dietrich



Rappel des événements qui ont marqué l'époque de la vie de Dominicus Dietrich

- 1648 Les traités de Westphalie

Traités conclus en 1648, entre l'empereur Ferdinand III, la France, la Suède et leurs alliés respectifs, pour mettre fin à la guerre de Trente Ans.

Les négociations commencent en mai 1644 à Münster pour les délégations catholiques et Osnabrück pour les délégations protestantes. Elles aboutissent à un ensemble de traités séparés, conclus au cours de l'année 1648, réglant aussi bien les différends territoriaux et confessionnels que la constitution du Saint Empire. La France s'y voit confirmer la possession des Trois-Évêchés, reçoit le landgraviat de Haute-Alsace, la préfecture de la Décapole, ainsi que des droits sur de nombreux territoires de Basse-Alsace. La Suède annexe la Poméranie occidentale, les évêchés de Wismar, Brême et Verden. L'Électeur de Brandebourg reçoit la Poméranie orientale, les évêchés de Kamiek, Minden et Halberstadt ainsi que l'expectative de l'archevêché de Magdebourg. Les Provinces-Unies forment un État pleinement souverain, et l'indépendance de la Confédération suisse est officiellement reconnue. La paix religieuse d'Augsbourg (1555) est étendue au calvinisme, reconnu légalement comme troisième confession. Le principe « *cujus regio*,

ejus religio » "tel prince, telle religion" est confirmé. Les princes allemands reçoivent un statut de « supériorité territoriale » (*superioritas territorialis, Landeshoheit*) proche de la souveraineté : ils ont le droit de conclure des alliances entre eux ou avec l'étranger à la condition qu'elles ne soient pas dirigées contre l'empereur. Celui-ci doit soumettre sa politique étrangère à l'approbation de la Diète. Le nombre des Princes-électeurs est porté à huit : la Bavière conserve la dignité électorale du Palatinat (acquise en 1623) ; le Bas-Palatinat est reconstitué en électorat indépendant. Strasbourg avait été exclue de la « satisfaction française » et restait, de ce fait, une ville libre d'Empire, c'est-à-dire un État. Par la suite, sa « réunion » au royaume de France en 1681, imposée par une capitulation est une annexion pure et simple. Mettant fin à la dernière des guerres de religion, les traités de Westphalie ont fondé un nouvel ordre européen et contribué à la ruine du Saint Empire.

- 1678 Le traité de Nimègue

Il fut signé le 10 août 1678 à Nimègue (actuels Pays-Bas) entre les Provinces-Unies et la France. Il mit fin à la guerre de Hollande.

Au total, la frontière du Nord de la France est lissée, et comprend moins d'enclaves ; et la Franche-Comté relie la France à la Haute-Alsace (traité du 17 septembre 1678).

La paix de Nimègue est complétée par le traité signé le 5 février 1679 entre Louis XIV et l'Empereur. Le traité est humiliant pour l'Empire qui cède Fribourg-en-Brisgau et doit reconnaître la validité des dispositions des traités de Westphalie de 1648. Le duc de Lorraine refuse les conditions humiliantes du traité. Il devait récupérer son duché sauf Nancy mais devait accepter la création de quatre routes de quatre lieues de large à travers son duché. En conséquence, Louis XIV continue d'occuper la Lorraine et annexe la place-forte de Longwy.

Au Nord de l'Europe, Louis XIV oblige le Danemark et le Brandebourg à rendre toutes les conquêtes faites sur la Suède, alliée de la France (novembre 1679). L'électeur de Brandebourg s'engage, en échange d'une rente annuelle de 100 000 livres pendant dix ans, à soutenir le candidat de la France à l'élection impériale du Saint-Empire. La France est l'arbitre de l'Europe.

Après la signature du traité de Nimègue, le roi crée les Chambres de réunion pour étendre sa domination territoriale sur les dépendances des territoires cédés.

C'est la fin de la Décapole et de la relative autonomie alsacienne.

- 1685 Révocation de l'Édit de Nantes

Le 18 octobre 1685, à Fontainebleau, le roi Louis XIV révoque l'Édit de tolérance signé à Nantes par son grand-père Henri IV en 1598.

Par ce nouvel édit, le *Roi-Soleil* signifie qu'il n'y a plus de religion autorisée en France en-dehors de la religion catholique. C'est un coup dur pour la minorité protestante, encore assez nombreuse malgré les brimades et les persécutions antérieures.

Le protestantisme devenait dès lors interdit sur le territoire français, excepté l'Alsace, qui n'était pas concernée par l'édit de Nantes, cette région n'ayant été intégrée au royaume de France qu'en 1648.



- Comment était gouvernée la ville de Strasbourg ?

Au XVII^e siècle, Strasbourg est une oligarchie où familles nobles et bourgeoises se partagent inégalement les dignités. Aux quatre *Stettmeister*, la présidence de la Ville, à l'*Ammeister* le pouvoir politique exercé avec la Régence perpétuelle : les "chambres secrètes" : les **XV** les affaires intérieures, les **XIII** les affaires extérieures, au **Conseil-et-les-XXI** le législatif. Le Grand Sénat et le Conseil des échevins, n'avait pour rôle que de participer au "*cursus honorum*" des membres des familles en place ; le tout appelé « **le Magistrat** ».

Le *Schwörtag*, prestation du serment civique par tous les bourgeois majeurs, était plus un geste de soumission qu'un moment de démocratie.

Vous trouverez en annexe page 33 le détail de l'organisation du Magistrat de Strasbourg sous forme d'un tableau réalisé par Paul Greissler.

Cérémonie du Schwörtag, vers 1785, sur le parvis de la cathédrale
Musée historique de Strasbourg



Traité de Nimègue signé le 10 août 1678 à Nimègue entre les Provinces-Unies et la France. Il mit fin à la guerre de Hollande – Henri Gascard (1634-1701)

Cette révocation entraîna l'exil de beaucoup de huguenots, affaiblissant l'économie française au bénéfice des pays protestants qui les ont accueillis : l'Angleterre et ses colonies de la Virginie et de la Caroline du Sud, la Prusse, la Suisse, les Pays-Bas et ses colonies du Cap et de la Nouvelle-Amsterdam, cette dernière anciennement située sur le territoire du New York et du New Jersey d'aujourd'hui. On parle très approximativement de 300 000 exilés, dont beaucoup d'artisans ou de membres de la bourgeoisie. La révocation eue donc pour conséquences indirectes une très forte érosion du nombre des protestants vivant en France, soit par l'exil soit par la conversion progressive au catholicisme.

Sous les successeurs de Louis XIV, le protestantisme resta interdit, mais l'interdiction fut appliquée de façon progressivement moins militante, et de nombreuses communautés protestantes purent de ce fait subsister.

En 1787, Louis XVI promulgua l'édit de Tolérance, qui mit fin aux persécutions.

Il faudra attendre la Révolution française pour que les protestants retrouvent leur liberté de culte.

Le texte de Louis Spach a été scrupuleusement respecté. Nous avons seulement rajouté l'avant propos rappelant qui était Louis Spach et également des notes relatant les principaux événements de l'époque de Dominique Dietrich* afin de situer le récit dans le contexte international de l'époque.

Nous avons inclus dans le récit de Spach les illustrations qui n'existent pas dans la publication de 1857 de l'éditeur « Veuve Berger-Levrault et fils, libraires ».

* *Dominique Dietrich* : on l'appelait Dominikus ou Dominicus Dietrich, Strasbourg étant à l'époque de langue germanique.

Dominique Dietrich Ammeistre de Strasbourg

Vous souffrez?... Ce n'est rien ; je suis fait pour souffrir.

François Ponsard poète et auteur dramatique français.

Lorsqu'on parle de haines traditionnelles et de vengeance accomplies par devoir, la pensée se porte involontairement dans les villes d'Italie du moyen âge ou dans les montagnes de la Corse. Les factions de Florence sont devenues proverbiales, et l'expression même de *Vendetta* indique l'origine méridionale de ces actes de fureur calculée, qui frappent une victime, uniquement parce qu'elle appartient à une famille ennemie.

Mais de semblables faits, quoiqu'ils se présentent moins fréquemment dans le Nord de l'Europe, ne sont pas étrangers pour cela à nos annales. Sous une enveloppe diverse, les passions qui agitent le cœur de l'homme non régénéré, sont les mêmes partout. Je vais initier mes lecteurs dans un de ces drames, dont l'histoire locale de Strasbourg fournira les acteurs.

Dans la biographie de Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg, j'ai déjà eu l'occasion de parler de ses deux ancêtres, tous deux portant le prénom de Dominique ; l'un arrivant fugitif de Saint-Nicolas en Lorraine à Strasbourg, dans la seconde moitié du seizième siècle, et conquérant un foyer dans cette ville hospitalière ; l'autre, petit-fils du premier Dominique, jouant un grand rôle dans les négociations qui précédèrent l'acte du 10 septembre 1681.

C'est de l'ammeistre Dominique Dietrich, né à Strasbourg le 30 janvier 1620, que traitera la présente notice. Il n'a point reçu en partage les qualités brillantes de son arrière-petit-fils ; mais la place qu'il occupe dans l'histoire de sa ville natale, n'est pas moindre ; et sa destinée a été presque aussi tragique que celle du maire de 1790. Dans sa longue carrière, la question confessionnelle se trouve mêlée à la politique ; les souffrances du père de famille et du chrétien, étroitement liées aux persécutions qu'endure l'homme d'État. Je chercherai à expliquer, comment il a pu se faire que le citoyen qui a contribué à préserver sa ville natale des horreurs d'un siège, n'a recueilli au fond que l'ingratitude, tandis que des rivaux plus heureux, mais moins délicats que lui, ont été comblés de grâces royales.

Les événements, au surplus, racontés sans passion, parleront d'eux-mêmes et fourniront une nouvelle preuve à l'appui du principe décourageant pour le scepticisme historique ou religieux, que la solution de plus d'un problème ne se trouve pas toujours en ce monde.

Le père de Dominique Dietrich (né le 6 septembre 1582¹) était commerçant et membre du Comité des **XV** ; il avait épousé une fille de l'ammeistre Meyer, et s'était ouvert, par cette alliance, le chemin des honneurs dans la petite république de Strasbourg. Il mourut pendant la guerre de Trente Ans (le 12 janvier 1639).

Son fils Dominique n'avait pas encore, à cette époque, atteint sa majorité ; mais il était évidemment bien appuyé par sa famille maternelle ; à l'âge de vingt-sept ans, et simple licencié en droit, au moment où les négociations de Munster et d'Osnabrück laissaient entrevoir une solution pacifique et une ère nouvelle, il épousa Ursule Wencker, la fille d'un ammeistre (le 10 août 1647), membre des **XIII** et scolarque, c'est-à-dire inspecteur ou directeur de l'université.

A cette époque, au sortir d'une longue guerre qui avait appauvri toutes les familles, le luxe était chose inconnue et les grands capitaux n'existaient plus que dans les cités commerçantes de l'Italie et de la Hollande. Rien de plus curieux que le contrat de mariage de Dominique Dietrich, qui apporte, à titre de douaire à sa fiancée, la somme de deux cents rixdalers, et reçoit, à titre de dot à verser dans la communauté, la somme de trois mille florins. Même en tenant compte de l'énorme différence que deux siècles ont apportés dans les valeurs monétaires, et en *déculplant* les chiffres indiqués, nous n'arrivons qu'à une mise de fonds assez modeste pour l'une des premières familles de Strasbourg.

Mais Dominique Dietrich avait la qualité souvent reprochée aux habitants de la Lorraine : il était économe ; il était de plus, intelligent et désireux de conquérir une place honorable dans la société. En 1654, il fait déjà partie du grand Conseil, et monte successivement d'échelons en échelons, aux **XXI**, aux **XV**, aux **XIII**, enfin en 1660, au moment

¹ Il existe une note écrite de la main même de Dominique Didier, le réfugié lorrain qui fixe l'époque précise de la naissance et du baptême de Jean Dietrich, voir la pièce justificative à la dernière page.

où il entra dans sa quarantième année, il est nommé *ammeistre*.

Ainsi, vingt et un ans avant la capitulation, il avait déjà atteint le point culminant des honneurs auxquels il pouvait aspirer à Strasbourg ; il était le père de huit enfants, sans avoir eu jusqu'alors une seule perte à déplorer au sein de cette nombreuse famille ; la considération publique l'entourait, et dans les rapports fréquents de la vieille république strasbourgeoise avec les autorités françaises que le traité de Westphalie avait ramenées en Alsace, Dominique Dietrich, qui parlait et écrivait avec facilité la langue de son grand-père, servit presque toujours d'intermédiaire ; il était, par sa position et ses antécédents, en relation avec le Résident, que le gouvernement de Louis XIV avait établi à Strasbourg, et fut de bonne heure initié dans les intérêts graves et complexes que cette ville, jetée entre deux puissances hostiles, avait à concilier et à ménager. Le principe de la neutralité, autant que le permettaient les circonstances, devint pour lui, dès ce moment, un article de foi ; et si, plus tard, il pencha du côté de la France, ce fut évidemment moins le souvenir de son origine première, que l'impérieuse nécessité et une juste appréciation des choses qui décidèrent de son choix.

Dès les premiers froissements entre Louis XIV et l'Empire germanique, la politique de Strasbourg devait forcément consister en un système de bascule, et les chefs de ce petit gouvernement, dans leur attitude vis-à-vis du peuple, devaient souvent avoir cet air gêné et emprunté que contractent les hommes d'affaires, lorsqu'ils sont maîtrisés par des événements majeurs. Parler avec autorité au nom d'un grand Etat, c'est chose assez facile, et l'ambassadeur ou le ministre d'une grande puissance n'a qu'à mettre dans son rôle officiel un peu de dignité personnelle, pour obtenir d'éclatants succès ; une position moins enviable est celle de directeur d'un gouvernement destiné à fléchir et même à crouler ; ici l'habileté la plus consommée ne parvient pas toujours à sauver les apparences et à conserver, au milieu des ruines, une attitude nette et décidée. Le peuple, quoique peu diplomate et peu versé en histoire, a le sentiment instinctif des situations politiques ; à Strasbourg, les habitants étaient essentiellement attachés à l'Allemagne : langue, religion, mœurs, traditions du passé, tout les y conviait ; ils devaient surveiller d'un œil jaloux les allures de leurs magistrats, et les suspecter facilement d'être gallophiles, dès qu'ils n'épousaient pas avec passion, à tout hasard, les intérêts de l'Empire. Cette disposition naturelle, instinctive de l'esprit, explique la facilité avec laquelle un méchant pamphlétaire parvint, déjà dix ans avant la capitulation, à fausser l'opinion sur le compte de Dominique Dietrich et à ébranler les fondements solides sur lesquels sa fortune semblait assise.

Je touche l'un de ces faits pénibles que l'on aimerait nier, pour être dispensé de flétrir les hommes qui provoquent la vindicte publique, et de blâmer les magistrats qui appliquent sans miséricorde des lois sanguinaires.

Dans le courant de septembre 1672, la ville de Strasbourg fut mise en émoi par des pamphlets diffamatoires, répandus par une main inconnue² ; ces libelles contenaient les imputations les plus graves contre le Magistrat en général et l'ammeistre Dietrich en particulier. Dans le premier moment, l'effet ne fut point défavorable aux personnes attaquées ; mais le pamphlétaire anonyme revint à la charge, et cachant sous l'œuvre démoniaque le voile de l'amour de la patrie, il affirma que l'ammeistre, adultère et parjure, infidèle dans la gestion des deniers publics, était sur le point de livrer Strasbourg à la France. Pour donner plus de crédit à son dire calomnieux, il répandit sous main le bruit que le stettmeister Bernold lui-même était l'auteur de ces écrits, et dévoilait, par cette voie détournée, ne le pouvant d'une manière directe, les trames de son collègue.

L'ammeistre Dietrich, si méchamment diffamé et dédaigné de réfuter des faits absurdes, que sa vie tout entière démentait, Dietrich perdit du terrain ; la considération publique qui l'avait presque entouré d'une espèce d'auréole, s'amointrit, puis s'éclipça ; de fait, se disait-on, pourquoi Dietrich, Français d'origine et descendant de parents catholiques, ne serait-il pas tenté de trahir une ville allemande protestante, où il n'a pas encore jeté de très-profondes racines ?

Le magistrat de Strasbourg prit fait et cause pour l'ammeistre outragé ; il convoque les citoyens par tribus, fait démontrer dans ces assemblées l'inanité des libelles et promet cinq cents rixdalers de récompense à qui découvrirait et dénoncerait le pamphlétaire.

Mais pas un indice ne trahit la source de ces calomnies. L'effervescence publique augmentait ; déjà la trahison de Dietrich semblait un fait acquis ; peu s'en fallut qu'une émeute ne vînt prouver au gouvernement de Strasbourg, à quel point les esprits étaient exaspérés.

Un incident fortuit vint mettre au jour la véritable cause de cette odieuse intrigue. Dans le courant de janvier 1673 la servante d'une brasserie, située dans le quartier de la Krutenau, fut chargée par ses maîtres de reconduire, une lanterne à la main, l'un des habitués de ce lieu public, le docteur George Obrecht, qui s'était attardé. En passant devant la maison du stettmeister Bernold, cette pauvre fille, qui marchait à quelques pas en avant,

² Quelques circonstances de ce fait odieux sont empruntées au récit de Friese et de Stobel.

crut entendre la chute d'un paquet de papiers sur le pavé ; elle se retourna et dit au sieur Obrecht : « *M. le docteur, vous avez laissé tomber une lettre.* » « *Vous vous trompez, ce n'est pas moi,* » répliqua le docteur. La servante congédiée à la porte du sieur Obrecht, suivit, pour rentrer chez ses maîtres, les mêmes rues qu'elle venait de traverser ; poussée par une curiosité pardonnable, elle ramassa le paquet jeté ou tombé devant la maison de Bernold. Le contenu était en langue française ; elle remit le tout au maître-brasseur, qui reconnut, non sans effroi, que c'était un pamphlet de la même nature que ceux, dont on se préoccupait depuis six semaines. « *C'est une bien méchante lettre, que vous me donnez là,* » dit le brasseur à la servante interdite ; « *vous mentez en affirmant que vous l'avez ramassée dans la rue ; elle peut vous coûter la tête.* » La malheureuse persista dans son dire ; elle fut renvoyée de la maison.

Le brasseur, quoique parent éloigné d'Obrecht, se crut obligé de remettre le pamphlet entre les mains de l'ammeistre Dietrich, qui questionna la servante et provoqua une confrontation de ce témoin avec le docteur Obrecht ; ce dernier opposa la dénégation la plus vive à ce témoignage qu'il appelait calomnieux ; mais la servante ne se montra ni intimidée, ni passionnée ; elle persista dans sa première déposition. L'ammeistre Dietrich la fit mettre en état d'arrestation et consigna le docteur Obrecht dans le bâtiment du tribunal des tutelles... Le jurisconsulte

jouissait à Strasbourg d'une assez mauvaise réputation : intrigant, dépensier, père de onze enfants et sans fortune, il faisait flèche de tout bois, plaidait toutes les causes véreuses et usait de moyens peu délicats pour faire « *une bonne affaire* ». Tout récemment, l'ammeistre Dietrich avait fait casser judiciairement un testament qui contenait un legs considérable au profit d'Obrecht. La rancune de l'avocat outragé fut profonde ; mais le moyen dont il usait pour se venger de l'un des chefs de la République était dangereux ; la loi prononçait la peine de mort avec des raffinements barbares contre le diffamateur-pamphlétaire. Il n'était guère probable qu'un homme versé dans l'étude des lois locales, se laissât aveugler à ce point par la haine et courût le risque d'une punition capitale, pour le seul plaisir de vexer un ennemi puissant.

Le docteur Obrecht, fort de ce raisonnement, que pouvait faire le premier venu, continua à se dire la victime ou d'une odieuse calomnie ou d'une hallucination, à laquelle la servante avait été en butte. Mais l'ammeistre Dietrich devinait instinctivement son ennemi ; toute la honteuse carrière d'Obrecht était dévoilée devant lui. Irrité de voir une fille innocente, dont les dires portaient le cachet d'une entière sincérité, compromise par un drôle audacieux, il fit transférer l'avocat inculpé dans la prison de ville. Cette seule démonstration suffit pour troubler le coupable. On avait remis entre ses mains un exemplaire du Nouveau Testament ; il ouvrit les Actes des apôtres ; la conversion de Saint-Paul (chap. 9 des Actes) frappa ses esprits et opéra dans son cœur l'une de ces

émotions soudaines qui tiennent du miracle, mais qui sont plus fréquentes que ne le pense un monde frivole. George Obrecht demande à faire des aveux : « *Il est le seul auteur des pamphlets répandus depuis décembre 1672 ; il supplie le magistrat d'être indulgent ; une haine atroce l'a égaré ; il se repent ; il recommande à la ville sa femme et sa nombreuse famille.* » Mais le tribunal demeure inexorable ; la ville entière avait été induite en erreur ; un ammeistre, la gloire de la République, avait failli perdre une bonne réputation, acquise par une vie sans tache ; une fille innocente avait été emprisonnée et avait couru le risque d'une grave condamnation ; on crut qu'il fallait user de rigueur et statuer un exemple. Obrecht

fut condamné à avoir la main droite coupée, puis à être décapité et son cadavre écartelé. Lecture lui fut donnée de cet arrêt barbare le 7 février 1673.

L'ammeistre Dietrich intervint avec le ferme désir de le sauver ; il n'obtint qu'une réduction de la peine. Le tribunal criminel fit grâce au condamné de la mutilation préliminaire et de la stupide vengeance destinée à flétrir le corps du supplicié. Si le malheureux Obrecht avait, dans le cours de sa vie, mérité plus d'une punition pour des actes que réprouve l'honnêteté la plus élémentaire, si le fait d'une diffamation raffinée devait lui valoir une peine correctionnelle assez forte pour lui faire passer à jamais l'envie de recommencer, il est hors de doute que la peine capitale n'était pas applicable à son délit, et que le souverain collectif de Strasbourg devait commuer la punition au risque de



L'ammeistre Dominicus Dietrich 1620 – 1694
Portrait - Château de Reichshoffen

torturer la loi. Les effroyables détails de l'exécution d'Obrecht donnèrent doublement tort à des juges, qui assumaient en cette circonstance sur leur tête une responsabilité analogue à celle qui pèse sur la mémoire de l'inquisition de Venise.

Obrecht prouva la profondeur de sa conversion en marchant avec sérénité vers le lieu du supplice. Cependant il laissait sur cette terre, et au milieu d'une population irritée contre lui, une veuve et onze enfants : il la confiait au père de tous les orphelins. Il questionna le bourreau sur la manière de se comporter pour lui faciliter sa terrible tâche ; ce fut précisément ce calme inusité du patient qui troubla l'exécuteur des hautes œuvres. Obrecht s'était agenouillé et attendait le coup fatal ; le bourreau tremblant frappe, non le cou, mais le milieu de la tête. Obrecht torturé, se roule par terre, en poussant des cris de douleur. Alors le bourreau s'approche, s'empare du malheureux supplicié, et pour l'achever... .. mais ma plume se refuse à tracer ces horribles détails ; à deux siècles de distance, un frisson de terreur parcourt mes veines et alterne avec la fièvre de l'indignation, à penser que le pavé de ma ville natale a été ensanglanté légalement par une scène empruntée aux procédés sauvages de l'Orient et de la Numidie.

De ce jour, le bonheur tourna le dos à l'ammeistre Dietrich non qu'il eût assumé sur sa tête la responsabilité de la condamnation si cruellement subie par son ennemi ; tout autorise à croire qu'il déplora du fond de son cœur la rigueur inusitée du tribunal, qui se constituait le vengeur de l'un des chefs de l'Etat. Sans avoir à ce sujet des données précises, je suis convaincu que la protection tutélaire de Dominique Dietrich et de ses collègues couvrit les enfants du supplicié ; mais une loi mystérieuse et fatale règle la destinée des familles comme celle des nations. Dominique Dietrich expia par des malheurs inouïs le tort de n'avoir pas, dès les premiers indices, jeté le voile de l'oubli sur les méfaits d'un ennemi personnel. Il fallait pour cela une vertu surhumaine, il fallait le courage de braver l'opinion publique et Dominique Dietrich ne parvint que plus tard à conquérir cette force d'âme et cette fermeté de croyance qui ont fait de lui un véritable martyr.

Le supplice d'Obrecht fut, sinon oublié, du moins bien vite relégué sur l'arrière-plan ; car, au moment même où il expirait, les affaires publiques prenaient un aspect de plus en plus grave. La guerre de Hollande avait éclaté ; l'Europe allait s'immiscer dans la lutte entre Louis XIV et les Etats généraux : l'Alsace était destinée à devenir le théâtre, sinon principal, du moins partiel de ce grand conflit, et la ville Strasbourg, prise entre les deux parties belligérantes, comme dans un étau, semblait dès ce moment ne pouvoir sortir saine et sauve de cette compression que par un miracle.

Le miracle ne s'opéra point, et Strasbourg, après huit ou neuf années d'hésitations, de pourparlers, de faux-fuyants, de complaisances forcées, tantôt pour la France, tantôt pour l'Empire, Strasbourg finit, de guerre lasse, par se jeter dans les bras du plus fort. La capitulation de Strasbourg est un fait assez simple ; elle s'explique par la force des choses, seulement il fallait une habileté peu commune pour l'obtenir aussi favorable, d'un vainqueur peu habitué à ménager les faibles, et pour y aboutir sans exaspérer une population soupçonneuse.

Mais avant de raconter les circonstances dernières qui ont amené ce résultat et de dire la part que prit Dominique Dietrich aux négociations officieuses et officielles, je ne puis me dispenser de faire le récit de cette époque intermédiaire qui s'écoula entre la mort de George Obrecht (1673) et la paix de Nimègue (1679), dernier répit dont profita Strasbourg, la cité républicaine, pour maintenir encore un peu son existence soi-disant indépendante. Cette agonie a été longue et pénible outre mesure ; car elle commence de fait avec la paix de Westphalie ; c'est plus d'un quart de siècle, ce sont trente-trois années bien comptées (1648 à 1681). Toute la carrière active de Dominique Dietrich tombe dans cette époque de transition affligeante ; son enfance et sa jeunesse sont contemporaines de la guerre de trente ans ; les tortures de sa vieillesse coïncident avec la révocation de l'édit de Nantes et le ravage du Palatinat. Il n'a pas eu d'autre répit dans sa longue existence, que les années qui s'écoulèrent entre son mariage (1647) et la mort de sa première femme (1662). C'est la période ascendante pendant laquelle il monte de grade en grade jusqu'à la dignité suprême.

J'ai déjà indiqué que Dominique Dietrich était et devait être aussi longtemps que possible le partisan d'une sérieuse neutralité. Mais ce palladium de l'indépendance strasbourgeoise courait chaque jour de nouveaux risques. L'Empire disait à la ville : Vous nous appartenez ; le traité de Westphalie n'a rien changé à votre situation antérieure ; tous les précédents historiques et Juridiques vous lient à l'Empire ; c'est à lui que vous devez, en tout état de cause, aide et obéissance.

Strasbourg répondait à l'Empire : Protégez-nous ! Nous sommes vos enfants ! Soyez en tout état de cause notre défenseur paternel !

La France disait à Strasbourg, lorsque les armées touchaient aux portes de la ville : Prenez garde de ne point favoriser l'Empire à nos dépens ; je veux bien respecter votre neutralité, mais il faut qu'elle soit sincère ; sinon, je brûle vos villages, j'arrête vos bateaux sur le Rhin et vos convois de marchandises sur les grandes routes. Si vous poussez trop loin votre partialité envers l'Autriche,

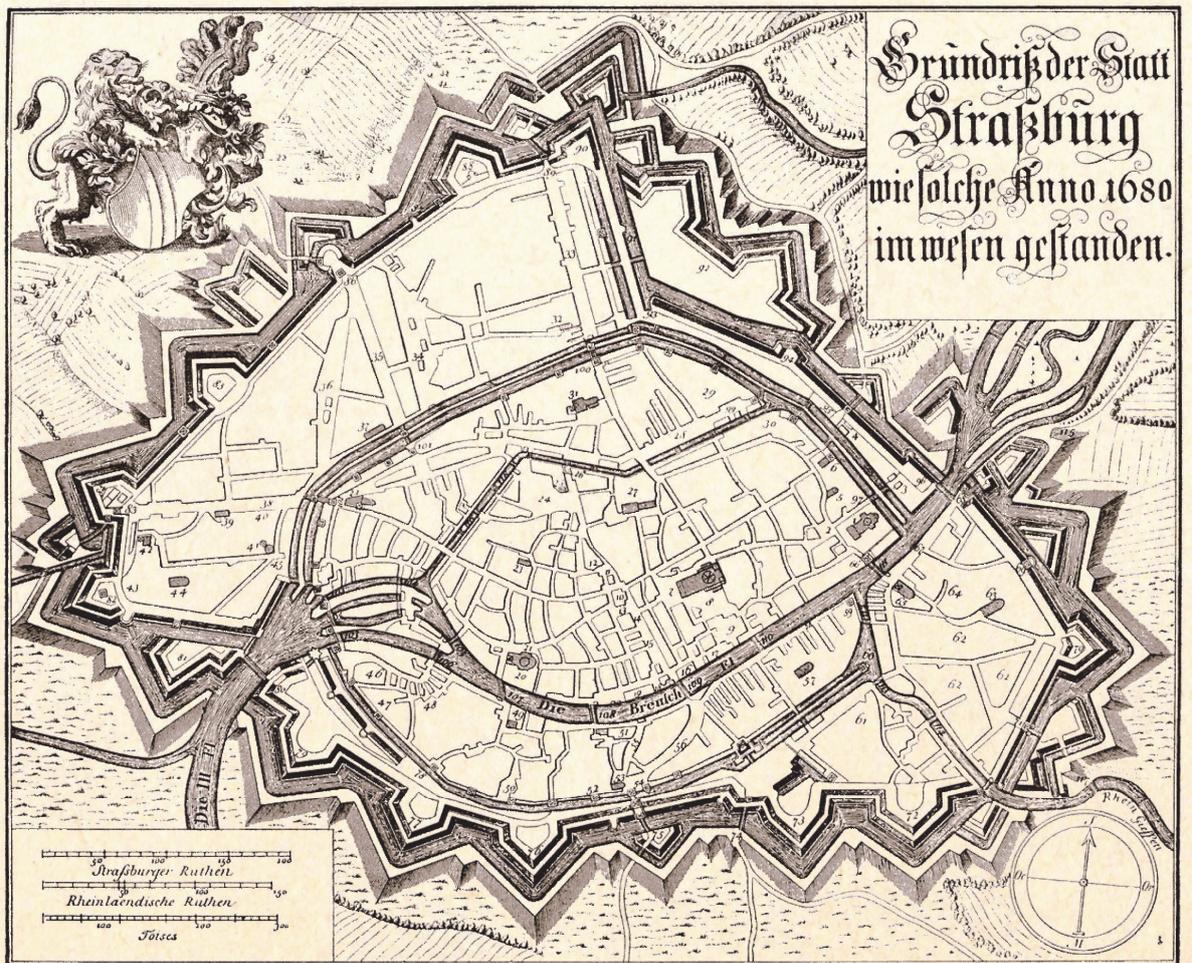
le Brandebourg ou le Palatin, je tâcherai de vous prendre vous-mêmes, et ce sera chose facile.

Strasbourg, en face de la France, aussi longtemps que ses bataillons vainqueurs étaient dans le voisinage immédiat de la ville, Strasbourg se faisait humble et suppliante ; elle affirmait qu'elle ne donnait rien aux généraux de l'Empire, tout au plus quelques légumes verts et de bonnes paroles.

Mais la France n'était point dupe ; elle envoya, à partir de 1660, dans les murs de Strasbourg une série de Résidents, tous habiles et rusés, ne se payant pas de promesses et relevant, avec amertume les moindres infractions au système des neutres. Dominique Dietrich qui était ammeistre

à raisonner, il devait se moquer de ces actes de courtisans ou les critiquer amèrement.

En attendant, pour être prêt à toute éventualité, le magistrat avait fait réparer et agrandir les fortifications (1668 à 1671) et augmenté la garnison. Malgré des forces très respectables³, on laissa incendier (le 14 novembre 1672) le pont du Rhin par des brûlots que le gouverneur français de Brisach avait fait préparer et qu'il avait lancés en aval du fleuve, remorqués par des bateaux qui contenaient des soldats et des bateliers décidés à tout braver. A Strasbourg on sonna en vain le tocsin d'alarme, lorsque le désastre était consommé. Aux plaintes fondées que la ville fit



Strassburg und seine Bauten.

Verlag von Karl J. Trübner in Strassburg.

Plan de Strasbourg en 1680

Bibliothèque Nationale de France

régent, prévenait les froissements ; il parlait avec art et interprétait ou adoucissait les faits ; sous les dehors d'une parfaite bonhomie, il se maintenait dans une réserve prudente. Le premier envoyé de Louis XIV, avec lequel il se trouva en rapports, fut Frischmann (père) qui annonça la naissance d'un dauphin (1661). A cette occasion, la ville donna de grandes fêtes ; mais, pour rétablir la balance, quelques années plus tard, lors de la naissance d'un prince impérial, on se mit aussi en frais de réjouissances, de festins, de Te deum et d'illuminations. Pour peu que le peuple fût disposé

parvenir à Louis XIV, le monarque répondit « *Qu'on me sache gré d'avoir détruit le pont. Les troupes de Brandebourg ne pourront venir ravager les environs de la ville !* » C'était ajouter l'ironie à la violence. Un pont volant rétablit la communication interceptée ; Kehl fut immédiatement entourée de palissades et flanquée de deux bastions ; un *Blockhaus* fut construit près du passage du Rhin ; puis la ville

³ 1500 hommes de garnison suisse indépendamment de la milice bourgeoise.

rétablit le pont même malgré l'opposition du gouvernement français. Le magistrat de Strasbourg crut devoir recourir à l'appui de l'empereur Léopold ; S. M. I. renvoya la demande de secours au directoire de l'Empire à Mayence ; c'était se déclarer incapable d'arrêter les projets du monarque français. Aussi la ville de Strasbourg, intimidée par l'arrestation de ses bâtiments marchands au passage de Philippsbourg, se hâta-t-elle de défaire le pont de Kehl à peine rétabli (avril 1673).

Pour le coup, l'exaspération fut grande parmi le bas-peuple ; une bande d'émeutiers se porta devant la maison de l'ammeistre Régent (en ce moment, le sieur Wencker) qui fut obligé de se barricader ; de sa forteresse improvisée il donna de bonnes paroles aux mécontents, qui allèrent exhaler leur mauvaise humeur devant la maison du Résident français, et se portèrent ensuite sur les bords du Rhin, probablement avec l'intention d'incendier le pont volant ; ce bac se trouvait, à leur grand déplaisir amarré sur la rive droite ; lorsque la bande des émeutiers voulut rentrer dans les murs de la ville, elle trouva les portes fermées ; le commandant de la garnison avait pris des mesures de défense. Leurs camarades de l'intérieur ne pouvant forcer les postes, cassèrent les vitres de la maison du Résident français, et de Brackenhoffer, membre des XV. Ce fut là le terme de ces démonstrations. Le Résident Fleischmann porta ses plaintes devant le magistrat, et obtint une satisfaction partielle ; deux soldats convaincus d'avoir tiré des coups de fusil contre la maison du représentant de la France, furent emprisonnés pendant un mois ; puis attachés, en public, une main et un pied en l'air au moyen d'une chaîne de fer. Ce supplice barbare, qui pouvait coûter la vie aux coupables, parut suffisant à Fleischmann ; il se déclara satisfait et écrivit dans ce sens à M. de Pomponne (Kentzinger I, page 347).

Cette même année (1673), Louvois vint faire en août une visite à Strasbourg ; on le reçut avec de grandes démonstrations de déférence ; le ministre redouté d'un monarque tout-puissant venait évidemment inspecter la forteresse, qu'il comptait bien, à la première occasion favorable, prendre au nom de son roi.

L'année 1674 fut néfaste entre celles qui précédèrent la reddition définitive de la ville. C'était le moment où l'empereur d'Allemagne entra en

lice pour soutenir les États généraux de Hollande. L'armée de Turenne descendit en Alsace ; et bientôt ce grand guerrier vint lui-même camper dans la Robertsau. Il s'agissait pour lui, de s'emparer de gré ou de force du passage de Kehl. Cette fois, Strasbourg, sommée de livrer les forts du Rhin, fit bonne contenance, elle renvoya le Résident Fleischmann, le drapeau rouge fut arboré au haut de la cathédrale ; le tocsin appela les citoyens aux armes, et la milice bourgeoise se réunit à la garnison pour défendre ses foyers menacés. La redoute du péage du Rhin se défendit vaillamment contre un corps de troupes du marquis de Vaubrun ; et puisqu'on avait tant fait de rompre le principe de la neutralité, on rétablit aussi le pont du Rhin, et on appela le secours des Impériaux qui entrèrent dans la ville, et se répandirent dans la campagne d'alentour (septembre 1674).



L'empereur romain germanique Léopold I^{er}
 1640 –1705, a régné à partir de 1658
 Peinture de Benjamin von Block

Sur tous les points de l'horizon, les villages incendiés par incurie ou par vengeance, annonçaient aux citadins et aux paysans réfugiés dans l'enceinte de la ville, l'invasion de la guerre avec tous ses fléaux. Bientôt la cherté des

vivres se transforma en disette ; les maladies pestilentielles décimèrent les populations rurales et urbaines, la garnison de Strasbourg et les armées. Après la bataille d'Entzheim (4 octobre) où Turenne parvint à arrêter les Impériaux qui voulaient pénétrer en Lorraine, les campagnes se trouvèrent si bien ravagées, que les troupes allemandes, pour subsister, se replièrent sur le Haut-Rhin, et que Turenne prit poste à Dettwiller.

Je n'ai point à raconter ici les détails de la marche du maréchal, qui, passant sur le revers occidental des Vosges, et traversant la Lorraine, rentra par le col de Bussang en Alsace, où il prit à revers l'armée de l'Empire. Cette manœuvre hardie, couronnée par la bataille de Turckheim (5 janvier 1675) décida la retraite définitive des alliés. Strasbourg revint au système de la neutralité enfreinte pendant un moment ; le gouvernement français avait d'ailleurs fait les premières ouvertures pour amener une réconciliation ; le magistrat décida que dorénavant le passage du Rhin serait interdit aux deux parties belligérantes, et se déclara prêt à renvoyer les troupes des cercles, pour les remplacer par des auxiliaires suisses. Le Résident Trémont d'Ablancourt vint occuper l'hôtel Fleischmann.

L'influence de Dominique Dietrich triomphait de nouveau dans les conseils de la cité. A côté de lui commençait à s'élever toutefois, dès ce moment, une autre notabilité locale. Le syndic de la ville, Güntzer, homme habile et prévoyant, et possédant comme Dietrich, les deux langues, pressentait que la France sortirait triomphante de cette lutte, et finirait par arborer le drapeau blanc sur les remparts de Strasbourg. En mai 1675, il eut l'adresse de se faire donner une mission auprès de Turenne, qui tenait alors son quartier général à Schlestadt. Que se passa-t-il dans cette entrevue ? Nous l'ignorons ; mais ce qui est certain, c'est que Güntzer rapporta la parole du maréchal que, de sa part, la neutralité serait respectée ; de fait, elle profitait surtout à la France.

L'empereur le sentait parfaitement ; dès le mois de mars, il avait écrit une lettre sévère, mais déraisonnable à Strasbourg, et aux dix villes de la préfecture de Haguenau ; il leur reprochait de donner des vivres à l'ennemi dans un moment où cet ennemi occupait sans contrôle presque toute l'Alsace. Montecuculli, le général des troupes de l'Empire campait à Willstett sur la rive droite du Rhin. Il avait réclamé en vain le passage du Rhin, puis il s'était contenté de venir seul à Strasbourg jeter un coup d'œil sur les fortifications... Bientôt après, il eut à tenir tête à Turenne, qui s'était porté sur la rive droite par un pont de bateaux jeté sur le Rhin entre Rhinau et Plobsheim...

Il ne m'appartient pas non plus de redire dans cette esquisse biographique d'un magistrat de Strasbourg, les savantes manœuvres du maréchal français, qui tomba, frappé à mort à Sasbach, (le 27 juillet 1675) au moment où il allait terminer la campagne par un coup d'éclat. L'armée française privée de son illustre chef, et commandée par deux généraux qui se jalouaient mutuellement (Vaubrun et Delorges) se replia ; le cercueil de Turenne passa le Rhin, et les troupes qu'il avait naguères conduites à une victoire certaine le suivirent silencieuses et consternées. Montecuculli vint camper à Kehl, et fit recevoir à Strasbourg ses soldats blessés.

C'était de la part de Strasbourg, dans l'espace de moins d'un an, une seconde infraction au principe de la neutralité. On alla saluer Montecuculli à Kehl, et lui ouvrir le passage du pont. Si je me résigne à montrer à nu cette conduite sans dignité, c'est qu'il ne m'appartient pas de voiler les faits quelque désavantageux qu'ils soient pour notre cité !... Mais ces faits doivent servir à mettre en relief la nécessité fatale où se trouvait en fin de compte Strasbourg, de baisser la tête devant le vainqueur, à moins d'aspirer à la gloire de Sagonte.

En automne 1675, le prince Louis de Condé vint prendre le commandement de l'armée, veuve de Turenne. C'était un digne successeur du héros, dont



Henri de la Tour d'Auvergne-Bouillon Vicomte de Turenne
Huile sur toile de Philippe de Champaigne

la mort prématurée avait plongé dans le deuil la France entière, et arraché, non des larmes, mais quelques témoignages de sympathie officielle à l'impassible demi-dieu qui trônait à Versailles.

Montecuculli reçut l'ordre du cabinet de Vienne de se replier vers le Palatinat. On peut juger de l'empressement de Strasbourg, à apaiser, autant que possible celui qui restait maître du terrain. Déjà, le 21 août, dans une séance du grand conseil, le syndic Fried avait cru devoir appeler l'attention du gouvernement républicain sur la possibilité d'un conflit, dans les murs mêmes de la ville, si des soldats français et impériaux venaient à s'y rencontrer en qualité de visiteurs. Triste et humiliante situation des faibles, qui se rendent compte de leur détresse, sans pouvoir y remédier !

L'année 1676 se passa pour la ville sans incident majeur. Le résident Verjus avait demandé la démolition du pont du Rhin, mais le magistrat s'y était refusé ; il avait même accordé le passage du pont aux Impériaux (le 10 juin), et un an plus tard, en juin 1677, le duc de Saxe-Weimar-Eisenach avait fait suivre cette route à ses troupes, sans s'arrêter aux remontrances de Strasbourg, qu'intimidaient les menaces du général français (Montclar). En septembre, après le combat de Willstett, le duc de Saxe vint se réfugier sous les batteries de Kehl et dans la grande île du Rhin. La position de Strasbourg se compliquait de plus en plus ; le peuple, allemand de cœur, et exaspéré contre ses chefs, voulait les forcer à se déclarer une bonne fois contre les Français qui ravageaient en ce moment les bailliages de la ville. Le magistrat se vit obligé de donner une sauvegarde au résident Dupré, menacé par la fureur

populaire qui avait débuté par la démonstration habituelle contre les fenêtres de l'envoyé français. Voici en quels termes cet agent avait rendu compte à son gouvernement de l'agitation de Strasbourg « *Les affaires de la ville sont brouillées, parce que les troupes du Roi ont fourragé et pillé Wasslenheim ; la population excitée par les commissaires (impériaux), veut forcer le magistrat à rompre la neutralité. Les affaires de Sa Majesté n'en souffriront pas ; je ne vois pas ce que ces gens pourront faire de plus que ce qu'ils font pour les ennemis.* »

Dupré fut remplacé le 27 février 1678 par M. de Laloubère, dont l'arrivée est annoncée par une lettre royale où Louis XIV parle en souverain maître : « *Nous verrons avec plaisir que votre conduite réponde dans les occasions à la bienveillance que nous conservons pour vous.* » (Voir Coste, Preuves, page 39.)

En accréditant M. de Laloubère à Strasbourg, au moment décisif de cette lutte prolongée entre la France et l'Empire, Louvois comptait évidemment sur l'habileté du nouveau résident, dont la correspondance, publiée par M. Coste, révèle les embarras croissants de Strasbourg et l'attitude de Dominique Dietrich au milieu de ces conjonctures délicates.

C'est avec lui que Laloubère s'abouche de préférence. « *J'ai donné ma lettre de créance et parlé plus de deux heures, en allemand, au chef du Conseil, qui est l'ammeistre Dietrich, homme d'esprit et de réputation.* » (Lettre du 31 mars 1678).

Dans cette même lettre l'envoyé de France affirme, « *qu'il n'y a pas encore un seul homme de gagné dans l'armée ennemie, ni dans la ville* » ; il voit, « *que cela est difficile à faire, et qu'il en coûterait cher !* » – « *Ce poste-ci est d'une grande fatigue ; qu'un seul homme n'y saurait suffire. Il faut voir du monde, et il faut beaucoup écrire, et quitter la besogne pour le premier bourgeois qui a un passe-port à demander...* »

...« *L'ammeistre ou consul régent de cette ville, qui se nomme Dietrich, a un valet suédois, ami de mon laquais ; j'en tirerai quelque chose... C'est de là que j'ai su que l'empereur paye deux cents hommes de la garnison de cette ville, sous le titre de dédommagement...* »

Nous apprenons par cette même pièce qui contient en somme peut-être la révélation la plus curieuse de cette inappréciable correspondance, que « *les gros bourgeois sont français, mais que les autres gardent les choses de la ville...* », que « *M. de Hann, grand bailli de Hanau, qui à servi trente-six ans en France, et qui à bien aidé son prédécesseur Dupré, en fera autant pour lui.* »

Quelques jours plus tard, M. de Laloubère rend compte d'une conversation qu'il a eue avec la

noblesse de la Basse-Alsace ; il la traite avec le souverain dédain d'un agent qui tient le dernier mot de son gouvernement, et qui sauve à peine les convenances. Les nobles Alsaciens descendants ou parents de ces dynastes qui marchaient de pair avec les princes souverains de l'Empire germanique, insistent sur leur immédiateté et leur neutralité. « *Je crois, leur dit-il, que des gentilshommes, qui tiennent des fiefs du Roi, lui doivent autre chose que de la neutralité.* » Les nobles d'Alsace protestent, en affirmant que beaucoup d'entre eux n'ont aucun fief du Roi. – On ne sait, en vérité, ce qui doit dans cette entrevue, inspirer plus d'étonnement, l'outrecuidance de l'envoyé français qui ignore les premiers éléments du traité de Westphalie, et la position que cette convention internationale a faite à l'ancienne noblesse d'Alsace, ou la bonhomie de cette noblesse qui cherche encore son point d'appui dans la teneur d'un traité que le maître des destinées de l'Europe allait interpréter à sa guise par les Chambres de réunion.

Dans le même rapport à son ministre, M. de Laloubère ajoute qu'il a eu, le 3 avril, une grande conversation avec l'ammeistre Dietrich. « *C'est un habile homme, et assez poli, et pas méchant, ce me semble ; mais messieurs de Strasbourg craignent l'Empereur, et point du tout le Roi.* » - Cette dernière assertion est en contradiction formelle avec d'autres comptes rendus du même agent ; on dirait qu'il veut irriter Louvois contre le gouvernement de Strasbourg, ou que c'est une lettre destinée à être mise sous les yeux du Roi, pour le pousser à un parti extrême. Laloubère était courtisan, et savait de quel point de l'horizon soufflait le vent.

A la date du 7 avril, M. de Laloubère adresse à Louvois un nouveau rapport sur une conversation qu'il vient d'avoir avec Dominique Dietrich (Coste, Preuves, page 45). L'attitude de l'ammeistre régent est celle d'un homme qui voit les nuages s'amonceler sur l'horizon de Strasbourg, et qui sent la fatalité peser sur les affaires de la ville, il cherche avec beaucoup d'esprit à donner le change à son interlocuteur ; à toutes les plaintes du résident il a des répliques et des excuses toutes prêtes ; mais comme il se trouve en face d'un diplomate consommé, qui rétorque tous les arguments. Dietrich finit par soupirer, par hausser les épaules ; avec un grand air de franchise, il remercie le résident des avis charitables qu'il lui donne, et dont il se serait bien passé.

- « *Songez, lui dit-il, que nous sommes État de l'Empire que nous ne pouvons refuser aux Impériaux les choses dont vous vous plaignez.* »

- « *C'est de ce que vous agissiez en État de l'Empire que je plains,* » répond Laloubère. »

Dietrich, pour expliquer la position ambiguë de Strasbourg, cite l'exemple de l'électeur de Hanovre,

« qui avait donné sa cotte (sic) à l'armée de l'Empire, et qui avait néanmoins une pension du Roi de France comme neutre. »

L'agent français répond : « il y a en cela une grande différence... Monsieur de Hanovre a une bonne armée ! »

On croit voir le sourire insolent qui a dû accompagner ces paroles de M. de Laloubère, et servir de commentaire muet, mais éloquent, à cette apothéose cynique de la force matérielle.

Le langage diplomatique du résident de Louis XIV, traduit en style vulgaire, aurait été formulé ainsi : « Vous n'êtes que de pauvres petits bourgeois (M. Dupré et les autres prédécesseurs de M. de Laloubère les appelaient sans déguisement, de la canaille) ; si nous usons de quelques ménagements, c'est que nous ne sommes pas encore maîtres complets du terrain ; mais laissez venir une bonne paix, qui écarte les derniers bataillons de l'Empire, et nous vous donnerons des leçons de neutralité. »

Il s'applique au surplus à persuader officiellement à Dominique Dietrich, que le Roi n'en veut pas à l'Allemagne mais simplement aux Pays-Bas ; puis il insiste sur la nécessité de s'abstenir de toute Faveur à faire aux armées impériales... « Ne trouvez pas étrange, ajoutait-il, que M. le maréchal (de Créquy) vous traite de même, et vous pince quelquefois... »

Dominique Dietrich comprend tout le poids des paroles du résident ; « jamais Strasbourg n'a eu le dessein d'offenser le plus puissant Roi du monde, devant qui il n'y a plus de grandes ni de petites places... »

« Nous nous séparâmes fort bons amis, ajoute Laloubère, après une conversation de deux heures, moitié française, moitié allemande ; et il est venu aujourd'hui me faire un honneur que mes prédécesseurs n'ont jamais reçu, à ce que les gens de céans m'assurent... »

Dans le courant du même mois d'avril, et dans les premiers jours de mai, M. de Laloubère, pour donner plus de poids à ces paroles officieuses, remet une série de mémoires officiels à messieurs de la république de Strasbourg. Ce sont de véritables notes diplomatiques très sévères, très catégoriques, dont les éléments ont été

évidemment fournis par Versailles. Laloubère enveloppe ces remontrances dans quelques phrases bienveillantes à l'adresse du personnel de la magistrature strasbourgeoise ; mais au fond, ce sont les leçons données par un maître sévère à ses disciples indisciplinés :

« Ne livrez point aux ennemis de Sa Majesté vos magasins, ni de quoi mettre en sûreté ses bateaux, ni des équipages de guerre ; ne lui prêtez ni vos moulins, ni vos fours ; prenez-y garde, M. de Créquy (qui commandait alors eu Alsace) a l'ordre de vous surveiller, Sa Majesté fera moins attention aux réponses que vous me donnerez, qu'à la conduite que vous tiendrez ; vous avez moins à consulter sur vos paroles que sur vos actions... »

« Toutes les fois que vous vous montrez un peu partiaux pour les ennemis du Roi, vous blessez le Roi ; et c'est chose assez délicate de savoir au juste jusqu'à quel point il voudra, souffrir d'être blessé. »

Ici la menace est si peu déguisée, que Strasbourg, dès ce moment, devait sentir la pointe du glaive toucher les cheveux de sa tête.

Dans un autre mémoire (du 25 avril), le résident se plaint d'une députation, que la ville de Strasbourg, sans le prévenir, avait envoyée au duc Charles (V) de Lorraine, commandant une partie des armées de l'Empire ; et dans une troisième note, il cherche à démontrer à la ville, que l'Empire fait tout pour la compromettre, et rien pour la sauver. Ceci n'était plus de la diplomatie, mais l'exacte vérité.

Pendant cette année mémorable de 1678, Strasbourg court, en effet, de grands dangers, par suite de son attitude, cette fois plus prononcée en faveur des Impériaux. La ville avait, au moment de l'ouverture de la campagne, à peu près dix mille hommes de garnison⁴ en y comprenant la milice bourgeoise ; des arsenaux parfaitement fournis, et des magasins bien approvisionnés au point de pouvoir ravitailler 80 000 hommes. Mais, comme dans les campagnes précédentes, c'était moins la ville que les forts et le passage du Rhin, qui préoccupaient les généraux des deux armées ennemies. On consentait à respecter de part et



François Michel Le Tellier, marquis de Louvois
1641 – 1691

Statue de Louvois au palais du Louvre

⁴ Trois mille impériaux ; douze cents suisses et six mille bourgeois.

d'autre, la neutralité de Strasbourg, pourvu qu'elle voulût livrer le pont et les bastions qui le défendaient.

Le duc de Lorraine et le comte de Kœnigseck étaient établis en été entre Offenbourg et Kehl ; le marquis de Créquy, venant du Brisgau, prétendait enlever le pont. Lorsqu'à la date du 24 juillet 1678, le baron de Montclar se présenta devant le fort de Kehl, qu'il somma de se rendre, des pourparlers s'établirent entre le général français et un secrétaire-greffier de la ville, envoyé auprès de lui. On ne parvint point à s'entendre ; M. de Laloubère fit à la hâte ses paquets, et quitta Strasbourg.

Huit cents hommes occupaient le bastion de Kehl. L'ammeistre régent, pour encourager cette petite garnison, se transporta sur les lieux ; peut-être espérait-il reprendre les négociations ; mais il était trop tard ; l'ordre de livrer l'assaut était donné ; la milice, à la solde de Strasbourg, se défendit vaillamment ; 250 hommes (le tiers de la garnison) avaient déjà succombé ; et Simmler, le commandant suisse, avait été fait prisonnier sur la brèche, lorsque les Français impétueux pénétrèrent dans l'intérieur du fortin. Les survivants parvinrent à se sauver en partie. Dominique Dietrich revint avec eux en ville. Il pouvait dire, après avoir, dirigé pendant deux jours, cette défense obstinée contre des soldats de l'armée de Turenne et de Condé : « *Tout est perdu, fors l'honneur.* »

Le baron de Monclar, irrité de cette résistance inattendue, livra le village de Kehl au pillage et aux flammes. Le pont du Rhin fut brûlé. Le marquis de Créquy se hâta toutefois d'écrire au magistrat de Strasbourg une lettre, portant en substance : « *Nous avons détruit le pont, parce qu'il appartient à l'Empire ; nous n'en voulons pas à la ville, si elle consent à rester neutre, et si elle cède le passage du Rhin.* »

Le gouvernement de Strasbourg cédait en ce moment à une double pression, qui l'empêchait de prêter l'oreille au commandant en chef de l'armée française : le peuple exalté par le récit de la défense du fort de Kehl, où s'était trouvé un fort détachement de la milice bourgeoise, le peuple demandait à grands cris la guerre avec la France. De plus l'Empire, en ce moment représenté à Strasbourg par le baron de Mercy et par le comte Enée Silvius Piccolomini, promettait des services efficaces. Ces secours ne tardèrent pas à arriver en effet ; mais déjà le maréchal de Créquy s'était emparé des ouvrages avancés dans les îles du Rhin dans les environs immédiats de Strasbourg il faisait brûler les mêmes villages qui subirent, en 1815, la vengeance des alliés et, à la date du 25 août, il lançait de son camp d'Obermodern un manifeste à la fois habile et éloquent Contre la république de Strasbourg qui avait de toutes manières rompu la neutralité. La ville répliqua dès les premiers jours de septembre par une proclamation écrite en allemand

« *Elle n'a fait que se mettre en état de défense ; l'armée du maréchal a mis à sac le bourg de Wasselonne qui relève de Strasbourg ; il a dépassé, sans aucun doute, les instructions de son souverain, qui ignore les méfaits de ses généraux.* »

En attendant, les hostilités continuèrent, on essaya en vain de traiter de l'échange des prisonniers ; une correspondance vive et moqueuse s'engagea entre le commandant du fort de Kehl et la ville. Peut-être l'ammeistre Dietrich, en ce moment entraîné et dominé par le parti de la guerre, en était-il lui-même le rédacteur. Au mois d'octobre, les Impériaux reprirent les îles du Rhin sur les Français qui furent obligés de battre en retraite et qui lancèrent, en guise d'adieu, quelques boulets sur Strasbourg. L'un de ces projectiles tomba sur le chœur de la Cathédrale et fut apporté, comme une espèce de trophée, à l'ammeistre Dietrich ; mais lui, doué en fait d'affaires politiques d'une espèce de seconde vue, ne partagea probablement pas l'enivrement de ses compatriotes, qui voyaient, du haut des murs, l'armée du maréchal de Créquy s'écouler vers le Nord. Les dernières années avaient beaucoup trop révélé à l'ammeistre l'impuissance de l'Empire fractionné et les ressources inépuisables de la France monarchique pour qu'il eût pu se faire illusion sur un avenir très-prochain. Mais ignorait-il qu'aux yeux de la foule c'est un tort irrémissible de ne point partager ses haines, ses espérances, son enthousiasme irréflecti ? La figure soucieuse de l'ammeistre fut peut-être plus tard interprétée comme l'indice du déplaisir qu'il avait éprouvé à l'occasion de la retraite des Français. S'il avait pu tomber le 26 juillet dans le bastion de Kehl, à côté des Suisses, des paysans alsaciens et des milices bourgeoises qui défendaient, pour la dernière fois, l'étendard de la cité impériale, il vivrait aujourd'hui dans la mémoire de ses descendants, à l'instar de ces héros de la Grèce ou de l'Helvétie qui moururent pour la liberté. Dominique Dietrich a mieux fait cependant ; il est mort pour ses convictions religieuses ; mais, ni amis ni ennemis ne lui en ont tenu compte, parce que l'heure propice était passée, et qu'il s'est endormi sur sa couche après une longue agonie et une obscure vieillesse, au lieu de tomber frappé par le glaive du bourreau ou touché par la main de l'ange des batailles.

La paix de Nimègue avait été arrêtée dans les derniers mois de 1678, et ratifiée en février 1679. Strasbourg restait ostensiblement dans la position où le traité de Westphalie l'avait placée. Mais ce n'était pas l'intention de Louis XIV qu'elle y restât longtemps. Je pense même que dans les alentours du Roi, l'occupation prochaine de l'ancienne capitale de l'Alsace était le secret de la comédie. Un nouveau résident français est envoyé à Strasbourg (21 juin 1679) dans la personne de M. Frischmann,

le fils de l'agent du même nom, qui avait eu vingt ans auparavant des relations diplomatiques avec l'ammeistre Dominique Dietrich. Sur les vives instances du maréchal de Créquy, le reste des troupes de l'Empire qui occupaient encore Strasbourg, évacuèrent la ville. Le maréchal écrit à Paris pour proposer de fortifier *Hochfelden* dans la vallée de la Zorn, point qui assurerait les abords du Rhin et les communications par les Vosges avec Phalsbourg : à moins, ajoute le maréchal, qu'on n'ait l'intention d'occuper bientôt Strasbourg. Il ne reçut point l'ordre de fortifier *Hochfelden*. Le résident Frischmann établit une chapelle catholique dans son hôtel à Strasbourg ; quelques conversions à la religion dominante en France s'opéraient de loin en loin, sans éclat. Le grand-vicaire de l'évêque de Strasbourg se rendait de temps à autres auprès du résident à Strasbourg. L'évêque lui-même, François Égon de Fürstenberg, et son frère, Guillaume de Fürstenberg, chanoine du grand-chapitre et son successeur futur, étaient depuis plusieurs années gagnés à la cause du Roi. Tous les intérêts spirituels et temporels les conviaient à abandonner la cause de l'Empire ; ils attendaient avec confiance les événements qui devaient leur rouvrir les portes de la basilique de Clovis, de Dagobert et de l'évêque Werner de Habsbourg.

Le Magistrat fit réparer les fortifications et envoya, pour en récupérer les frais, des collecteurs d'impôt à domicile. Cette contribution perçue en vue de la défense commune et conforme aux vœux si souvent manifestés par la population antifranaise, fut cependant mal accueillie et payée à regret. L'heure du danger était passée : on voulait bien être défendu, mais non payer la défense.

Ce n'étaient là, toutefois, que des symptômes partiels des indices qu'un observateur attentif et bien informé pouvait seul recueillir. Mais un fait bien plus significatif se passait dans les hautes régions politiques ; je veux parler des Chambres de réunion, établies par le Roi à Metz, à Besançon et à Brisach.

Ces tribunaux avaient pour mission spéciale d'interpréter, dans le sens le plus large et le plus favorable aux intérêts du Roi, les articles des deux traités de Westphalie et de Nimègue qui lui attribuaient les Pays-Bas, la Franche-Comté et l'Alsace. Quelles étaient les terres relevant des fiefs situés dans ces pays ? C'est ce que des juges, unilatéralement nommés et pris au sein de la magistrature française, allaient décider ; et les armées du Roi qui restaient à l'état de guerre, même après la paix récemment conclue, allaient



Monument funéraire à Joseph de Montclar (1625-1690) à la porte de France à Landau

dans la campagne dite des *incarnations* (1683 et 1684) appuyer de leurs baïonnettes le prononcé de ses juges. Dès le premier moment, cette prétention exorbitante de Louis XIV éleva de vives réclamations au sein des diètes de l'Empire. Strasbourg fit entendre ses plaintes, car les troupes françaises avaient occupé militairement les bailliages de la ville, et la République fut sommée par la Chambre de réunion siégeant à Brisach, de prêter serment au Roi. On opposa, bien entendu, un refus péremptoire ; mais le président de la Chambre répliqua : « *Vous ne devez point le serment comme ville ; vous le devez comme propriétaire de bailliages ; on saura bien vous y forcer.* »

Strasbourg s'émut de plus en plus ; elle envoie auprès de l'empereur Léopold le syndic Joachim Frantz, qui n'obtient à Vienne que de vagues promesses de secours. Les Turcs menaçaient les Etats héréditaires de l'Autriche. Louis XIV le savait ; le monarque très-chrétien avait excité les ennemis implacables de la chrétienté à fondre sur les frontières orientales de l'Empire d'Allemagne.

Nous touchons à l'année fatale pour la république de Strasbourg (1681). Le résident Frischmann, de plus en plus actif, insiste sur le renvoi des troupes suisses auxiliaires. Ou lui obéit aveuglément, sous l'empire de cette fatalité qui précipite la chute des États, grands et petits, lorsque leur jour est marqué. Renvoyer les Suisses, c'était d'ailleurs ménager les finances obérées de la ville ; et douze cents hommes ne seraient point, en cas d'attaque à main armée de la France, une force suffisante pour opérer une résistance efficace, Frischmann, qui correspond directement avec le Roi, rend compte des conférences qu'il entame avec le préteur, M. de Zedlitz, « *un des premiers, des plus intelligents et des plus zélés du Conseil.* » (Lettre du 7 juillet 1681 au Roi). « *On a voulu lui offrir, à lui Frischmann, un cadeau en argent, qu'il a refusé. C'est Güntzer, le syndic, qui lui a fait cette ouverture.* »

Je ferai remarquer que dans ces derniers mois qui précédèrent la reddition de la ville, l'ammeistre Dietrich n'est plus nommé parmi les personnes qui sont en rapport fréquent et direct avec la France. Son influence réelle et celle qu'on lui attribuait peut-être gratuitement, ressort plutôt des événements qui suivirent la capitulation, que des négociations officielles et secrètes qui préparaient cet acte historique.

C'est un fait incontestable pour moi, et tout lecteur de la correspondance de Frischmann en demeurera également convaincu, que si Dominique

Dietrich désirait la reddition de sa ville natale, il n'a rien fait pour hâter ce moment, que Zedlitz et Gütntzer y prêtèrent la main, mais qu'en dernière analyse les hommes furent en cette circonstance les instruments de la destinée. Louvois, en attendant, préparait en silence avec activité et avec une exactitude scrupuleuse jusque dans les moindres détails, les mesures qui devaient faire tomber Strasbourg entre les mains du Roi sans coup férir et sans brûler, pour ainsi dire, une seule amorce. Sa conscience d'homme d'Etat ne devait guère être inquiète ; à ses yeux, Strasbourg relevait du souverain domaine que son maître exerçait en Alsace en vertu des derniers traités. Strasbourg, d'ailleurs, avait fourni, pendant les dernières, guerres, des vivres et des munitions à l'ennemi de la France ; elle avait à plusieurs reprises ouvert le passage du Rhin ; c'était plus qu'il n'en fallait pour justifier la ruse bien connue au moyen de laquelle il sut s'emparer de « *la clef de l'Allemagne méridionale* ». Des troupes nombreuses avaient été acheminées sous divers prétextes et par petits détachements vers la Lorraine et la Franche-Comté, et enfin vers l'Alsace même ; les approvisionnements étaient dirigés sur le Haut-Rhin dans des caisses et des colis portant la suscription : *Armes pour Brisach*. On sait que l'une de ces caisses se rompit sur la grande route et mit au jour son contenu de farines.

Le magistrat de Strasbourg fut averti, et ceux de ses membres qui ne se trouvaient point initiés dans le secret des affaires, s'alarmèrent avec raison. A la date du 27 septembre, le baron de Montclar avait réuni 30 000 hommes aux environs de Strasbourg. Une rumeur sourde circulait déjà dans la foule, lorsqu'on apprit le 28, que la redoute du péage du Rhin avait été enlevée, dans la nuit, par des forces supérieures. C'était le baron d'Alfeld qui venait de s'en emparer.

Le tocsin sonna ; des prières publiques furent ordonnées ; la milice bourgeoise se précipite sur les places de rassemblement et sur les remparts ; la populace profère dans les rues des vociférations contre le résident français, qui est averti par les amis qu'il comptait au sein du gouvernement, de ne pas quitter sa maison pour ne pas être insulté. Le parlementaire envoyé à M. d'Alfeld dans la redoute du Rhin, reçoit une réponse catégorique : « *C'est un acte de précaution contre le passage des Impériaux.* » Le sénat, peu satisfait de cette explication, qui ressemblait fort à une raillerie, délégua Gütntzer, pour conférer avec le commandant français. Gütntzer, je l'ai déjà dit, s'exprimait convenablement en français, et l'on n'était pas fondé à suspecter son patriotisme strasbourgeois. Il joua fort bien son rôle officiel : « *Vous n'ignorez pas M. le baron, dit-il à d'Alfeld, qu'à 50 milles de distance il n'y a pas un soldat de l'Empire.* »

« *Que voulez-vous, Monsieur, j'exécute des*

ordres ; adressez-vous à M. de Montclar et à M. de Louvois qui sont attendus aux avant-postes. »...

Gütntzer vint, le front en apparence soucieux, rendre compte au magistrat réuni en grand conseil. La défense fut résolue ; comment affronter la colère de la foule, sans faire au moins une démonstration officielle. Les milices des bailliages allaient être sommées de se rendre à l'appel de la ville, et un messenger, chargé de prévenir la diète de Ratisbonne, fut expédié avec des dépêches confidentielles, qui révélaient la détresse du magistrat et le peu de forces dont il disposait pour la défense. Mais déjà les communications étaient interceptées sur tous les points par les troupes françaises ; pas un ordre ne put être transmis ni à Barr ni à Wasselonne ; le courrier dirigé sur l'Allemagne fut arrêté aux environs de Schiltigheim ; en un mot, Strasbourg était bloqué ; on eût dit, qu'un coup de baguette avait fait surgir, comme de dessous terre, les soldats qui cernaient la forteresse.

Les gouvernants décidèrent qu'une députation serait envoyée au baron de Montclar. Dominique Dietrich fut du nombre. Ce qu'il avait prévu depuis neuf ans peut-être, et ce qu'il avait dû prédire dans l'intimité depuis trois ans, arrivait, sans qu'il pût apporter à la défense de sa ville natale d'autre secours que celui de sa parole, et les ressources infinies de son esprit, pour sauver, dans ce naufrage de la liberté politique, les franchises municipales et la liberté des consciences. La capitulation de Strasbourg est si adroitement rédigée, elle énumère si bien tous les points vulnérables de la fortune publique et les couvre de précautions si minutieuses, qu'on est porté à croire, avec quelque raison, que ce document n'est pas le produit d'une improvisation à laquelle les événements auraient nécessairement imprimé le cachet du trouble et de la précipitation. En face du baron de Montclar, général en chef de l'armée du siège, la discussion fut impossible ; les paroles du militaire étaient ironiques et hautaines : « *Strasbourg a été cédée par les traités de Munster et de Nimègue ; le Roi veut l'occuper... Soumettez-vous, Messieurs ; si vous me mettez dans le cas d'employer la force, j'ai l'ordre de vous traiter comme des sujets rebelle.* »

Ceci était parfaitement clair : on avait à choisir entre le sac de la ville ou la conclusion d'un pacte qui assimilait les habitants de Strasbourg à ceux du reste de l'Alsace. Or, dans cette province, tous les vestiges du passé n'avaient point été effacés à la suite des traités de paix, auxquels M. de Montclar faisait allusion ; il était donc permis d'espérer, qu'en baissant bénévolement la tête, on serait dispensé de passer sous les fourches caudines.

Louvois devait arriver à Illkirch le 29 septembre ; c'est avec lui, avec le véritable fondé de pouvoir de Louis XIV qu'il s'agissait de traiter.

Mais les grandes difficultés étaient à l'intérieur. Toutes les corporations des tribus étaient réunies, exaspérées ; tous les hommes capables le porter les armes (ils montaient au plus à 3 000) étaient à leur poste, et le résident de l'empereur, M. de Neveu excitait les esprits à la résistance « *Les secours allaient arriver de Francfort, de Ratisbonne, du Palatinat.* » Il ne lui en coûtait rien de promettre. Le sieur de Jenneeggens, commandant militaire, déclarait en attendant qu'avec les forces dont il disposait, il ne pourrait point garnir les bastions et les remparts ; son devoir, il le ferait, mais le succès était impossible.



Maison à Illkirch où fut signée la capitulation de Strasbourg en 1681

Illustration de Xavier Sandmann (1803-1856).

Dans la matinée du 29 septembre, la députation du magistrat s'était rendue auprès du marquis de Louvois qui tint le même langage que M. de Montclar, et donna un délai jusqu'au soir, pour réfléchir et pour lui soumettre les bases d'une capitulation.

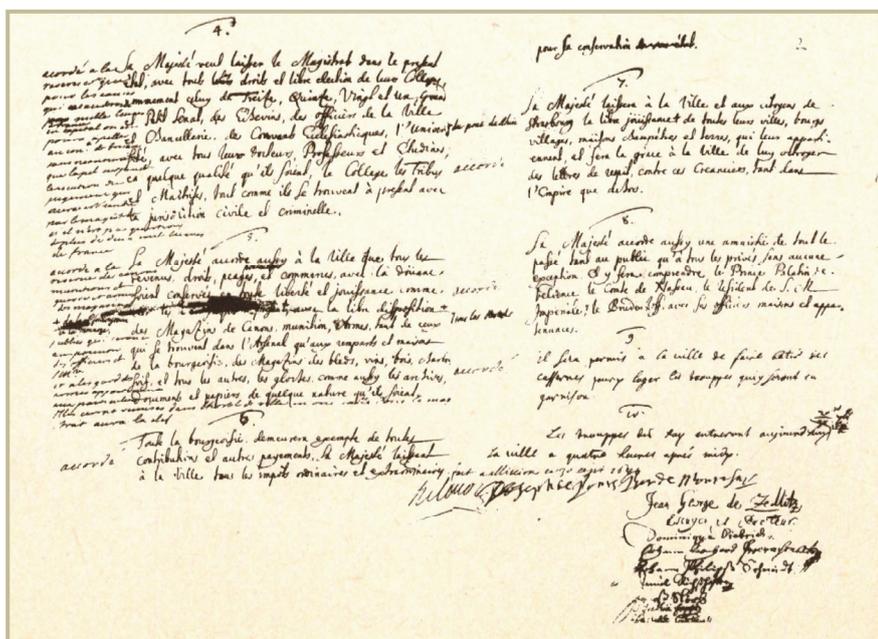
La rentrée des délégués et leur morne contenance, fit connaître aux citoyens armés et aux

sage précaution de laisser les canons des remparts privés de munitions.

Cependant la soirée du 29 s'était passée, sans que l'on fût en mesure d'apporter à Louvois le projet de charte qui devait sauvegarder les intérêts de la ville. Le respect des formes légales fut maintenu, à tout hasard, dans cette circonstance critique où chaque minute de retard pouvait entraîner d'incalculables conséquences.

Le magistrat avait voulu consulter loyalement les tribus ; ne rien leur cacher, et obtenir du libre consentement de tous ses concitoyens, l'acquiescement à une soumission honorable, commandée par le bon sens et la nécessité, suprême loi des individus et des peuples.

La folie seule aurait pu conseiller de tirer quelques coups de canon contre des forces décuplés, et de livrer l'honneur des familles à des soldats déchaînés. Les tribus donnèrent plein pouvoir au grand conseil de la ville, et celui-ci remit son autorité entre les mains des délégués qui signèrent l'acte de capitulation, le mardi 30 septembre, à Illkirch⁵. La



L'acte de capitulation de Strasbourg

La signature de Dominique Dietrich figure entre celle du préteur Zedlitz et de Fræreisen.

représentants des tribus, qu'il n'y avait d'autre salut à espérer que dans la reddition instantanée de la ville. La désolation fut grande ; elle se traduisait chez quelques-uns en cris de colère ; mais le magistrat, décidé à capituler dès le 28, avait pris la

⁵ La capitulation de Strasbourg a été si souvent imprimée, que je puis me dispenser de la reproduire ici. (Voir : Strobel v. 5. p. 13 1) ; c'est un simple résumé. - Kentzinger II, p. 297. - Piton : Strasbourg illustré, II, p. 59 et suivantes ; il en donne un fac-simile. - Coste p. 108.)

signature de Dominique Dietrich figure entre celle du préteur Zedlitz et de Frøereisen. Louvois put à peine contenir l'expression de son bonheur. Il avait, sans difficulté, accordé les vingt-quatre heures de répit, que le magistrat avait fait demander la veille ; les dispositions des esprits lui étaient connues ; il doutait si peu d'une soumission pacifique, qu'il avait fait avertir le marquis de Chamilly, nommé gouverneur de la place de Strasbourg, de se rendre à son poste.

Dans la soirée du 30 septembre, tout fut consommé ; l'armée française prit possession de la ville. Aucune acclamation ne salua son entrée ; mais le mécontentement aussi fut voilé sous des dehors assez calmes ; à tel point, que M. de Vissac put écrire dès le 1^{er} octobre à M. de Louvois qui résidait encore à Illkirch :

« Strasbourg n'a jamais été si tranquille que cette nuit ; il l'est encore ; j'ose vous assurer que cela continuera, s'ils ne s'enivrent pas ce soir avec leurs hôtes. »

Cette assertion, peut-être un peu gratuite, rappelle involontairement les vers de l'auteur des Messéniennes, qui montre le soldat autrichien s'enivrant avec les Napolitains *« au pied du laurier de Virgile. »*

J'ai quelque peine à croire que la réaction fut aussi prompte, quoique les événements contemporains nous aient donné le droit de ne pas rejeter parmi les fables ces revirements soudains au cœur des populations. La capitulation modifiée avait été lue aux échevins, dans leurs tribus respectives, dès le 1^{er} octobre, et cette lecture avait été accueillie dans un morne silence : c'était la seule protestation possible. Le serment de fidélité fut prêté le 4 octobre, sans opposition, par le préteur, les ammeistre et stettmeistre, et par le sénat ; Louvois put annoncer le même jour à son maître que des écuries et des casernes splendides seraient construites aux frais de la ville. A défaut de bon vouloir, l'intimidation opérait, et déliait la bourse municipale. Des forts intérieurs (le Fort-Blanc et le Fort-de-Pierres) furent immédiatement élevés pour contenir au besoin les mécontents, et à côté de la compression matérielle, l'œuvre de la transformation religieuse fut entamée, le lendemain même de l'entrée des troupes françaises. Le 28

septembre on avait célébré pour la dernière fois un service protestant sous les voûtes de la cathédrale l'évêque Egon de Furstenberg rentra dans son domaine légitime, en vertu même de l'acte de capitulation, dès le 20 octobre ; il put, quatre jours plus tard, recevoir à la tête de son chapitre, et sur le seuil du temple purifié du contact de l'hérésie, l'heureux monarque qui venait prendre possession de sa nouvelle conquête. Que l'abattement ait été grand à Strasbourg, dans les premiers mois qui suivirent la capitulation, rien de plus simple ; il fallait quelque temps aux esprits troublés pour se plier à un ordre de choses diamétralement opposé à des habitudes séculaires. Tout allait changer ; on le pensait du moins ; langue, mœurs, religion ; car si le pacte de cession conservait aux luthériens le libre exercice de leur culte, le roi et son ministre, l'évêque et son clergé espéraient bien que des conversions éclatantes suivraient de près cette grande commotion politique ; ils comptaient sur l'influence des controversistes habiles qui allaient élire domicile à Strasbourg ; ils comptaient sur l'ambition des uns, sur l'entraînement ou la faiblesse des autres, enfin sur les inspirations providentielles qui ouvriraient des yeux non prévenus, *« à la vérité éternelle dont l'Eglise catholique est dépositaire. »*

Avec les premiers mois de 1682, les ordres religieux rentrèrent à Strasbourg, et le 15 août la procession en l'honneur de la sainte Vierge traversa les principales rues de la ville. On avait intimé au magistrat l'ordre d'y assister ; mais ici l'opposition ne pût être vaincue ; l'article 3 de la capitulation, qui garantissait le libre exercice de la religion protestante, fut invoqué, et la cour n'insista pas davantage. J'ignore si la résistance inattendue, que l'on rencontra sur ce terrain, fut attribuée à l'influence occulte de quelques personnes de la haute magistrature locale. Je serais tenté de le croire ; les procédés cavaliers dont on usa quelques années plus tard envers Dominique Dietrich, doivent être ramenés peut-être à cet incident. La soumission politique était complète ; mais les convictions établies par un siècle et demi d'exercice du culte nouveau, et par les traditions des familles, restèrent fermes. Sur la frontière de l'Allemagne où couvaient de grands mécontentements à la suite de la prise de Strasbourg, et en vue d'un traité à peine signé, les violences matérielles auraient été, sinon impossibles, du moins imprudentes ; en tout temps, les gouvernements absolus ont tenu compte de l'opinion publique, et ont essayé de la gagner ou de la pervertir plutôt que de l'affronter en face.

De grands avantages matériels, accordés en fait d'impôt, des espérances de succès dans les carrières publiques, devaient seconder l'ardeur intelligente des membres les plus distingués du

Suite de la note précédente - Laguille ne donne, comme Strobel, qu'une analyse de l'acte de soumission de Strasbourg. - Friese III, page 249. Der Verrath Strassburgs an Frankreich, von Scherer. (Raurner, historisches Taschenbuch, année 1843.) - L'œuvre de Scherer est dirigée avec passion contre Louis XIV, et destinée à flétrir la lâcheté de l'Empire, qui laissa enlever la clef de l'Allemagne. Scherer semble ignorer l'influence de Dominique Dietrich sur les destinées de Strasbourg ; il ne met en scène que Guntzer, Stoes et Frantz. Au surplus il traite plutôt la question de la politique générale, que celle des individualités strasbourgeoises.

clergé catholique, et ramener peu à peu plus d'une famille dissidente au sein de la Mère-Eglise.

Les conversions qui furent le plus remarquées dans les premiers temps de la domination française, sont celles de Güntzer et d'Ulrich Obrecht. Je n'ai point à m'occuper de Güntzer ; son nom, assez mal famé, inspire peu d'intérêt, et, sans le calomnier, il est permis d'attribuer à une ambition de bas aloi, son passage au culte professé par le pouvoir royal.

Quant à Ulrich Obrecht, je ne me sens pas le droit de le classer parmi les intrigants vulgaires, qui passent dans la majorité, uniquement parce qu'elle dispense les honneurs et les richesses.

Il était, comme mes lecteurs ont pu le deviner, l'un des fils du malheureux George Obrecht, qui avait été supplicié pour crime de calomnie. Forcé de se créer une carrière par son travail, et d'effacer, par une existence irréprochable, le souvenir qui se rattachait au nom de son malheureux père, Ulrich se jeta, tête baissée, dans les études de droit, de philologie et d'histoire. On ne fit point peser sur lui la réprobation peu chrétienne, mais instinctive, qui s'attache d'habitude à la famille d'un condamné criminel ; George Obrecht avait racheté, par l'énormité de sa peine, l'honneur de ses enfants.

Des détails précis sur la jeunesse d'Ulrich font défaut. L'année même de la capitulation, il avait publié un ouvrage écrit en latin cicéronien, sur l'histoire d'Alsace. J'ai été fort étonné de trouver dans ce beau travail qui porte le titre de *Prodrome des affaires d'Alsace (Prodromus Rerum alsaticarum)*⁶, le germe, et en quelque sorte, le plan de l'Alsace illustrée et diplomatique de Schoepflin. Une remarquable préface révèle un esprit de critique, précurseur de Beaufort et de Niebuhr.

L'auteur annonce le dessein de déblayer le terrain de l'histoire d'Alsace ; il veut combattre les opinions et les assertions erronées, élever l'édifice historique après avoir accompli ce travail préliminaire, se hasarder sur le chemin royal, seulement après avoir extirpé les broussailles qui en obstruent les abords.

« S'il est souvent difficile, impossible même, en fait d'histoire, d'affirmer ce qui est vrai, il est en tout état de cause possible de découvrir ce qui est faux... La vérité historique court des dangers, pas tant parce que les assertions



Ulrich Obrecht : historien et juriste, né à Strasbourg, (1646 – 1701), professeur de droit à Strasbourg – Fils aîné du Docteur George Obrecht décapité en 1673

Archives : château de Versailles

fausses et erronées lui font opposition, mais parce qu'elles lui sont juxtaposées... »

Son but est donc bien nettement défini ; il va passer au crible les auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Alsace, les réfuter, non par amour de la contradiction, ou pour le plaisir de trouver des écrivains estimables en défaut, mais uniquement par la passion de la vérité,... pourvu qu'on arrive face à face de cette pure lumière, peu importe l'instrument qui aura facilité cette apparition, et écarté les nuages... Il prévoit même que ce ne sera pas lui, Obrecht, qui pourra remplir au complet cette mission ; il ne laissera probablement après lui qu'un témoignage de bonne volonté ; il aura poussé

d'autres chercheurs à examiner avec attention l'origine des choses alsatiques.

Puis il trace le programme des quatre volumes qu'il médite, et dont il offre les Propylées au lecteur... Il donnera l'origine des noms, des races et des dominations qui se sont succédé dans la grande vallée du Rhin, au pied des Vosges ; il fera l'histoire de l'évêché de Strasbourg, des duchés d'Allemagne et de Lorraine, des deux landgraviats et des deux préfectures d'Alsace ; suivront les abbayes, les familles nobles, les villes ; enfin, la partie descriptive, la chronologie et les preuves ou pièces justificatives à l'appui.

Obrecht ouvrait évidemment la voie à Schoepflin ; mais de ce grand ensemble, il n'a donné qu'une introduction fragmentaire. Il appartient à la classe des écrivains qui se laissent détourner de leur belle vocation intellectuelle par les révolutions politiques. Sans la réunion de Strasbourg à la France, Obrecht aurait occupé de recherches savantes ses paisibles journées ; sous Louis XIV il entrevit le moyen d'arriver aux honneurs, en appliquant la science à la vie pratique. Il était depuis plusieurs années professeur d'histoire et d'éloquence, luthérien sincère et ardent. Son « *Prodrome* » fut confisqué par ordre du roi, peu de jours après la reddition de la ville. Dans les premiers temps qui suivirent cet événement, Obrecht songeait si peu changer de culte, qu'il fit un mémoire adressé à l'intendant, contre les chanoines de Saint-Pierre-le-Vieux qui demandaient à rentrer en possession de leur église. Mais peu à peu l'atmosphère nouvelle agit sur lui ; il vit à ses côtés des intelligences moins bien partagées que lui, arriver à des charges qu'elles n'auraient osé ambitionner quelques années plus tôt sans se

⁶ Apud Simonem Paulli. Argentorati (1681).

couvrir de ridicule, ou sans éprouver des refus péremptoirs. Dès le 9 novembre 1681, Güntzer avait été installé comme directeur de la chancellerie de Strasbourg ; on récompensait l'exactitude qu'il mettait à donner à Louvois des renseignements sur les dispositions des esprits, et sur l'état des choses dans la ville conquise. Lui, Obrecht, se sentait capable de rendre des services plus importants ; il tourna le dos « *aux Celtes et aux Bourgondes,* » et fit des mémoires sur les additions à introduire dans la constitution locale de Strasbourg.



Jacques-Bénigne Bossuet Bossuet (1627-1704), évêque de Meaux, parfois surnommé « l'Aigle de Meaux » fut un prédicateur, un redoutable polémiste et un écrivain au style d'une pureté remarquable.

Portrait par Hyacinthe Rigaud - peintre baroque catalan (1659-1743)

L'intendant d'Alsace, M. de la Grange, et le ministre qui avait signé la capitulation, devaient accueillir avec empressement les ouvertures d'un esprit délié, qui promettait de mettre au service du Roi de France le talent d'écrire et de discuter dans les trois langues⁷. Obrecht proposait la création de la charge de préteur royal, ayant pour mission de surveiller la magistrature locale, de faire l'office l'un inspecteur et au besoin d'un censeur ; d'être, en un mot, l'organe intermédiaire entre le cabinet de Versailles et la Chambre des XIII et des XV.

Cette proposition fut agréée par Louvois, sous la condition préalable que le futur interprète de la volonté du Roi se trouverait d'accord avec le gouvernement sur tous les points de doctrine civile, politique et religieuse. L'abjuration d'Obrecht était, en un mot, la condition *sine qua non*, attachée à la délivrance du brevet de préteur. Je ne veux nullement suspecter la bonne foi d'Obrecht ; il arrive souvent que des esprits, disposés au travail critique à leur point de départ, sentent plus tard le

besoin d'une autorité qui puisse régler leur essor. La puissante parole de l'évêque de Meaux avait ébranlé les convictions premières d'Obrecht, et son amour-propre dût se sentir flatté d'être l'objet des attentions d'un homme de génie, moderne père de l'Église. Eu 1684, Ulrich Obrecht embrassa la foi catholique ; il abjura entre les mains de Bossuet, et fit entendre au gouvernement du Roi, que plus d'une personne dans la magistrature de Strasbourg serait disposée à suivre son exemple, si tel homme influent sur lequel étaient fixés les regards de ses compatriotes ouvrait la voie. Louvois ne pouvait se tromper sur le sens de cette indication qu'Ulrich Obrecht se permettait dans l'intérêt de son nouveau maître et de sa foi nouvelle. L'ammeistre Dietrich fut mandé à Paris en février 1685.

Le gouvernement du Roi avait attaché quelque valeur à la conversion d'Obrecht ; il devait tenir bien plus encore à attirer l'âme des comités de Strasbourg. Dietrich ne payait pas de mine ; mais son caractère moral, à l'abri de tout soupçon, et l'ardeur qu'il mettait à professer en toute circonstance la foi protestante, lui assuraient, en ce moment encore, dans la moyenne bourgeoisie et parmi ses collègues, une action incontestable. Il avait bien voulu incliner par son influence prépondérante les esprits en faveur de la France : sa politique était française ; mais plus il avait cédé sur le terrain des intérêts matériels, et plus il défendait avec courage les droits de la conscience ; il pensait pouvoir rester sujet fidèle, tout en cherchant ses inspirations dans la Bible, qui prescrit de rendre à César ce qui appartient à César.

Peu de temps après la capitulation, le magistrat de Strasbourg présenta une supplique à Louvois, pour obtenir le maintien de tous les articles du traité de Westphalie, concernant la liberté religieuse et les privilèges des protestants en Alsace ; il demandait en même temps la restitution des cloches livrées à l'arsenal, et une indemnité pour les particuliers dont les propriétés se trouvaient enclavées ou enlevées par les fortifications de la citadelle.

Cette pétition ne pouvait que déplaire en haut lieu, où l'on supposa que l'ammeistre l'avait inspirée. Après les conférences qu'il avait eues avec Laloubère, et les facilités qu'il avait apportées à la capitulation, sans doute M. de Louvois avait compté le trouver plus flexible. Le mot d'ordre fut donné pour l'ébranler dans l'opinion de ses concitoyens et de l'étranger. Quoiqu'à cette époque la presse eût une action bien moins grande que de nos jours, les gouvernements ne dédaignaient pas de se servir de ce moyen pour agir sur les esprits. En février 1682 on lut avec quelque étonnement dans la Gazette de Hambourg un article daté de Francfort, et donnant l'analyse sommaire d'un discours passablement servile et injurieux pour l'Allemagne, que

⁷ Obrecht avait fait ses études à Montbéliard et Altorf.

l'ammeistre Dietrich aurait tenu lors de l'entrée de Louis XIV à Strasbourg.

Il était notoire, à Strasbourg, que Dietrich s'était tenu complètement à l'écart dans la journée du 24 octobre, qu'il avait négligé de se présenter chez le Roi et chez l'évêque. Le magistrat de Strasbourg s'appliqua de son mieux à faire rectifier l'assertion du journal de Hambourg et à connaître l'auteur anonyme de l'article. Mais à Francfort, où des démarches avaient été faites, on refusa péremptoirement de nommer le correspondant, « *vu que c'était un personnage haut placé !* » Les soupçons se portèrent, à tort sans doute, sur Obrecht ; s'il était permis d'en articuler sans avoir des preuves positives en main, on serait plutôt tenté de penser à Güntzer, dont les détestables antécédents autorisaient presque un jugement anticipé⁸. Quoi qu'il en soit, cette insertion calomnieuse porta ses fruits en Allemagne, où Dietrich, dès ce moment, passa pour avoir trahi sa ville natale.⁹

A Strasbourg, l'opinion publique continuait à lui être favorable, et lorsque Ulrich Obrecht, entraîné par une ferveur de néophyte et par le sentiment instinctif d'une revanche à prendre sur l'adversaire politique de son père, affirmait que la conversion de Dominique Dietrich serait le signal d'une défection et d'un sauve-qui-peut général dans l'Église luthérienne, il était, plus qu'il ne le pensait lui-même, juge intelligent de la situation.

Lorsqu'à plusieurs reprises des conversions, sur le point de s'opérer, rétrogradèrent, le vicaire-général de l'évêché (l'abbé Ratabon) et M. de Chamilly, en attribuèrent la cause au magistrat, c'est-à-dire, au chef de l'ancienne république.



Noël Bouton, marquis de Chamilly, Maréchal de France, seigneur de Saint Léger, d'Ennery et d'Osny sur Viosne (1636-1715)

Né à Strasbourg, c'est un aristocrate ayant une longue carrière militaire. Il est nommé gouverneur de Fribourg en 1679 ainsi que de la ville de Strasbourg en 1685. Il obtient le titre de maréchal de France en 1703.

⁸ Voir dans Coste, p. 150, une notice sur Güntzer, son père et son oncle.

⁹ Menzel, dans la 1^{re} édition de son histoire d'Allemagne, avait encore adopté cette version.

Si de pareils soupçons n'avaient eu cours, rien n'expliquerait, rien ne motiverait l'ordre de Versailles, qui appelait Dominique Dietrich à la cour. Le Roi, était-il dit dans la lettre de cachet du 24 février, voulait s'entretenir avec l'ammeistre sur les revenus de la ville.

Au moment où l'ammeistre Dietrich était mandé à Paris, Il entra dans sa soixante-sixième année. Les infirmités de la vieillesse commençaient à se faire sentir il était marié depuis longtemps pour la seconde fois avec la sœur de sa première femme ; mais de ce second mariage avec Marguerite Wencker aucun enfant n'était issu. Son fils aîné (Jean né en 1651) gérait avec lui la maison de commerce fondée cent ans auparavant par le réfugié lorrain Dominique Didier ; il était initié dans toutes les pensées de son père ; c'est à lui que ce dernier confiera les déboires dont il va être abreuvé.

L'ammeistre, quelque contrarié qu'il fût, se hâta d'obtempérer aux ordres transmis par Louvois. Il fut bien accueilli ; mais personne ne lui dit un mot sur le motif officiel de sa présence à Paris. On voulait qu'il devinât lui-même les intentions royales. Un mois après son arrivée, il tâtonne encore ; il ne touche pas encore du doigt la cause de son pénible voyage et du séjour dispendieux qu'on lui fait faire dans la capitale. Le 5 avril, il écrit à son fils et coassocié, que ce n'est point parce qu'il serait un empêchement pour la religion qu'il a été appelé à Paris ; il n'aurait par sa présence à Strasbourg empêché la conversion de qui que ce soit ; mais c'est, comme le pense M. Correur, à cause de la nouvelle charge d'Obrecht, dont le brevet n'a pas encore été expédié...

« Qu'il en soit ce qui voudra, ce voyage est pour moi plus qu'une mortification ; c'est ma ruine !... Quelques-uns auront à s'en réjouir ; mais je ne vois pas ce que cela profitera aux autres, à moins que l'amour de la vengeance ne soit fort, au point de préférer souffrir, pourvu qu'une personne qu'on n'aime point soit écrasée... Que je demande moi-même ma démission, je ne saurais m'y résoudre. Ce serait contre nos lois fondamentales, et contre mon devoir. Je sais bien que des hommes politiques riront à gorge déployée (effusissime) de ma simplicité ; mais je sens d'une manière différente. En second lieu, je suis en estime auprès de beaucoup de braves bourgeois ; mais ceux-là me trouveraient traître à la patrie.

Plutôt que de m'attirer pareille infamie, plutôt perdre vie et fortune ! Pourvu que je conserve ma bonne renommée, c'est tout ce qui me reste.

Je me suis comporté (gubernirt) de telle façon dans mes charges que personne n'a pu m'attaquer (dass man mir nicht an die Haut hat können kommen) ; car si l'on avait trouvé en moi quelque chose de répréhensible, on ne s'en serait pas fait faute ; on m'en aurait accusé avec âpreté en haut lieu, et cherché à me punir.

Souffrir le mal, ce n'est ni honteux ni dangereux pour l'âme. »

Me priver moi-même de ce qui me revient de la ville, ce serait ma perte. Je ne sais pas de métier ; je ne puis me rendre en un autre endroit, où je prendrais volontiers l'emploi le plus infime. Mourir, je le voudrais du fond de mon âme ; mais je n'ai pas le droit de me tuer moi-même ; je dois attendre la volonté de Dieu...

J'ai permis à Daniel (son second fils) de faire le voyage ; je le presserai même de le faire. Quant à ce qui s'est passé à la cour à mon égard, je l'ai écrit en détail à M. Mollinger ; il vous le dira. »

Il a appris que lorsque son fils Jean n'est point à Strasbourg, les domestiques ouvrent les lettres ; il les mettra à l'avenir sous le couvert de Mollinger.

Le reste de cette remarquable lettre est employé à mettre son fils au courant de quelques affaires commerciales qu'il a traitées à Paris ; il avait commencé son épître par le compte rendu d'un dîner de carême chez l'un de ses correspondants, qui a fait servir des soles d'une dimension extraordinaire. On reconnaît à cette remarque la naïveté du provincial qui n'a guère mangé de marée à Strasbourg. Il mentionne aussi l'attention qu'a eue la maîtresse de la maison de lui faire cadeau d'une orange de Portugal, qu'il aurait volontiers envoyée à sa famille.

Singulier cadre d'une missive qui traite des intérêts aussi graves, mais miroir d'autant plus fidèle de ce caractère simple et candide, dominé par l'idée de son devoir et ne reculant pas devant toute l'amertume de la coupe qu'on lui présente ! Le cri de douleur involontaire qu'il pousse, ce désir de mourir qui s'est emparé de lui, et qu'il ne craint point de confier à son fils ; ce découragement profond et incurable des hommes et des choses, inévitable suite des ruines qu'il a vu s'amonceler autour de lui, et des ingratitude qu'il a recueillies pour prix de ses efforts dans la carrière publique, inspirent dès ce moment une profonde sympathie pour cette âme tourmentée.

Une note écrite de sa main, non datée, mais évidemment des premiers mois de son séjour à Paris, nous initie plus avant dans ses souffrances. L'ammeistre a consigné sur ce papier le souvenir de quelques conversations avec des personnes haut placées. M. de Chamilly a insisté vivement pour qu'il aille voir M. de Meaux ; mais il a refusé, et il en appelle encore une fois à la liberté de conscience garantie par la capitulation. M. de Chamilly lui donne l'assurance qu'on ne lui dira rien sur la religion ; *« mais, ajoute-t-il, vous n'aurez jamais votre démission, si vous ne faites ce que je vous conseille. »*

Les mêmes instances lui sont faites par M. Correur. Dietrich demande : *« le Roi l'a-t-il ordonné, ou bien M. de Louvois ? »* – *« Non, il l'a dit*

sourdement. » – *« Eh bien ! je ne me résoudrai à aller voir M. de Meaux, qu'autant que le Roi ou M. de Louvois me l'ordonneront expressément ; dans ce cas même je supplierai le Roi de m'en dispenser, car des conférences ne me feront pas changer d'avis. Voici mes raisons... »*

Ces raisons, il les résume méthodiquement en dix points : *« il ne pourrait changer de religion sans blesser sa conscience et commettre un péché contre le Saint-Esprit ; il connaît les écrits de l'évêque de Meaux ; ce n'est point en allant visiter purement et simplement le prélat qu'il pourra rétablir ses affaires. M. de Meaux doit être économe de son temps et ne voudra pas le perdre en discussions avec un homme qui ne peut se laisser convaincre, et qui n'est pas assez maître de la langue française pour ne pas donner lieu à des malentendus »*. Il se refuse à croire un propos prêté sur son compte à M. de Louvois. Le ministre aurait dit qu'on traiterait l'ammeistre de manière à le fatiguer par l'attente. *« Le Roi est trop juste, et la capitulation ne peut être enfreinte. »*

Dans un compte rendu qu'il adresse aux membres du magistrat de Strasbourg, il parle d'une audience que M. de Louvois lui a accordée à Versailles. Il a insisté pour connaître l'époque où on lui permettrait de rentrer dans ses foyers. *« J'attends les ordres de votre Grandeur. »* – *« Je vous les ferai connaître, »* réplique le ministre, et il s'éclipse dans la salle des courtisans qui remplissent le salon de réception.

Les premiers commis de M. de Louvois, M. Dufrenoy et M. Correur, lui ont conseillé de ne pas renouveler les démarches avant huit jours. Il demande l'avis de ses anciens collègues sur ce qu'il aura à faire, et ne peut s'empêcher d'exhaler ses plaintes : il se sent la cause de la ruine de ses fils, *lucro cessante et damno emergente*. Comme s'il pressentait le sort qui l'attend, il renvoie à Strasbourg le jeune Daniel, qui jusqu'ici était resté auprès de lui.

De Strasbourg, ses amis lui font parvenir des paroles d'encouragement et de consolation. Le D^r Bebelin le tient au courant des affaires locales, pour régler là-dessus ses démarches et ses discours à Paris. *« Les R. R. P. P. n'agissent guère publiquement, mais par conversations confidentielles (Lettre du 23 avril 1685). Obrecht et Guntzer sont très fervents dans leur foi nouvelle, du moins dans les démonstrations extérieures ; tandis que leurs femmes tiennent fermes dans leur foi évangélique.... Que Dieu les fortifie ! »*

Le docteur annonce qu'Obrecht va être installé en sa qualité de préteur *« Nous verrons bien les suites ! On répand des bruits singuliers sur le chapitre de Saint-Thomas... Dieu fasse que ces prévisions ne se réalisent pas ! M^{me} Dietrich est bien*

affligée ; mais elle est un modèle de résignation, et sait porter sa croix.¹⁰ »

« Si vous-même vous persistez dans la foi évangélique, lui dit-il dans une lettre du 17 mai, ce sera l'œuvre du Saint-Esprit qui vous donne ce courage. »

Quant à la visite à faire à l'évêque de Meaux, le docteur est pour la négative (lettre du 24 mai) ; la chose a été débattue dans un conciliabule d'amis, qui sont d'avis unanime que l'ammeistre doit s'abstenir.

Dans une autre note de la même époque, et qui a servi de minute, comme les précédentes, à quelques lettres de Dietrich, il consigne à titre de memento : *« Je n'ai point écrit à Güntzer, parce que j'ai appris avec effroi qu'il veut me persuader de changer de religion. »*

J'aime à penser que, pour d'autres motifs encore, l'ammeistre hésitait à écrire à un homme tel que Güntzer, qui, vers la même époque, exploitait impudemment sa position en chassant de son château de Plobsheim la veuve de son bienfaiteur, le sieur Bernhold. Obrecht et Güntzer, au surplus, avaient des chagrins domestiques qui devaient singulièrement troubler leur intérieur et amoindrir les jouissances que leur ambition s'était promises. Nous venons de voir, dans une lettre de M. Bebelin, que les épouses de ces nouveaux convertis se refusaient obstinément à suivre l'exemple de leurs maris qui recevaient de Louvois, par l'intermédiaire de l'intendance, des reproches sur le peu de zèle qu'ils portaient à cette affaire de religion. Je dois croire qu'ils réussirent quelque temps après à ramener leurs compagnes, car je ne vois nulle part que la faveur dont ils jouissaient auprès du gouvernement, ait décliné avant leur mort.

Le séjour prolongé de l'ammeistre Dietrich à Paris commençait à produire quelque sensation à l'étranger. La *« Renommée européenne »*, journal publié à Vienne, inséra, dans son numéro du 15 juin 1685, la note suivante sous la rubrique de Francfort : (9 juin) *« On nous écrit de Strasbourg, que M. l'ammeistre Dietrich a reçu l'avis formel qu'il eût à se faire catholique, ou bien à passer sa vie durant au fond de la Bastille. Nous ignorons quelle déclaration il a donnée »*.

Ce n'était peut-être qu'un avis d'intimidation indirecte qu'on faisait parvenir à l'ammeistre ; peut-être aussi la question de l'embastillement a-t-elle été agitée. Dans le courant de juillet, M. de Louvois, d'autres disent M. de Chamilly, interpella l'ammeistre en plein salon, en lui présentant la Bible ouverte au 1^{er} livre 4 des Macchabées, chap. II v. 17, 18 : *« Et les capitaines d'Antiochus dirent à*

Mattathias : Tu es le premier et le plus puissant de cette ville et tu as beaucoup de fils et une grande parenté, fais donc ce que le Roi t'ordonne, et comme ont fait tous les pays, et les gens de Juda, qui sont encore à Jérusalem ; afin que toi et tes fils vous ayez un Roi gracieux et que vous soyez comblés d'or et d'argent et de cadeaux. »

Mais Dominique Dietrich, sans hésiter, retourna le feuillet lut ce qui suit (v. 19, 20, 21) :

« Et Mattathias répondit : Quand même toutes les terres obéiraient à Antiochus, et que tous vinssent à abandonner les lois de mon père et consentissent à faire les commandements du Roi, moi et mes fils et mes frères nous ne renierons pas les lois de nos pères. Que Dieu nous en préserve ! car ce serait mal de faire défection à la parole et à la loi divine. »

Le ministre mortifié envoya le lendemain même à ce bourgeois intraitable et hérétique une lettre de cachet portant qu'il aurait à se rendre directement dans la ville de Guéret. C'était un arrêt moins rigide que celui qui l'aurait consigné à la Bastille ; mais pour un vieillard de 66 ans, qui ne s'était point enrichi dans les fonctions publiques et qui allait être révoqué, cet exil, dans une petite bourgade du centre de la France, équivalait à une ruine totale et peut-être à un arrêt de mort.

Dietrich obéit. Une ordonnance royale, datée du 20 juillet, fit connaître à ses anciens collègues qu'il cessait d'être ammeistre de Strasbourg. Trois mois plus tard (le 22 octobre 1685) l'édit de Nantes allait être révoqué ; le malheur individuel d'un ancien fonctionnaire républicain de Strasbourg disparaissait dans ce terrible coup d'État, cause première de la ruine des finances françaises et des malheurs qui assombrirent la fin du règne de Louis XIV.

A la date du 12 octobre, Obrecht signalait à Louvois trois libelles diffamatoires, publiés contre le Roi sur la frontière de l'Allemagne ; il les a fait saisir et les transmet comme documents de son zèle ; il travaillera lors du renouvellement du magistrat, à faire nommer aux places vacantes des personnes dévouées au service de son maître. Le terrain était décidément déblayé, et l'opposition sourde, que faisait le magistrat local, était amortie par cet éloignement forcé d'un homme de tête et de cœur, qui ne pouvait comprendre que le souverain d'un grand État n'eût, sur toutes les matières, des idées également larges et grandes.

Il y avait quelque raffinement de sévérité dans le choix du séjour que l'on assignait à Dominique Dietrich. Guéret, à l'époque dont nous parlons, quoique capitale d'une partie de la Marche, n'avait pas l'importance d'un chef-lieu de canton d'Alsace ; l'exilé strasbourgeois se trouvait jeté à plus de 200 lieues de ses foyers, dans un pays dont le climat

¹⁰ Même lettre que dessus.

était âpre en hiver et où le peu de ressources intellectuelles et matérielles allaient aggraver la tristesse et les souffrances physiques d'un vieillard infirme.

On lui avait permis d'emmener un fidèle domestique, qui écrivait du fond de cette province des lettres lamentables à la famille de son maître. Soit que ces lettres eussent été ouvertes, soit qu'on eût jugé nécessaire d'isoler complètement l'ancien ammeistre et de le priver des soins d'un coreligionnaire, bref, Dietrich resta bientôt livré à lui-même ; et dans les ennuis de cette solitude, il ne reçoit pour toute distraction que des lettres qui devaient empoisonner sa vie et mettre sa patience et sa fermeté à de cruelles épreuves.

Parmi les ecclésiastiques en résidence à Strasbourg avec la mission spéciale d'agir contre le protestantisme par les voies de douceur et de persuasion, sans enfreindre le texte du traité de 1681, on remarquait, en 1685, le père Tarade, esprit souple, réunissant à des convictions fortement assises, le talent de les faire valoir, le désir de plaire au Roi et à ses supérieurs religieux, et la ferme volonté d'appliquer, pour parvenir à un but qu'à son point de vue il devait croire parfaitement légitime, tous les moyens que de hautes influences mettaient à sa disposition. Je dois croire qu'il avait été en rapport avec l'ammeistre Dietrich avant que celui-ci ne partît pour Paris, car je trouve une correspondance engagée avec l'exilé dans le courant de novembre et faisant des allusions à des relations antérieures. Par lettre du 15 novembre, le père Tarade invite l'ancien ammeistre à abjurer, sans retard, entre les mains de M. de Tournyot, qui paraît avoir été curé aux environs de Guéret...

« Vous êtes vous-même, lui dit-il, maître de votre destinée... J'ai envoyé votre supplique à M. de Louvois... C'est beaucoup que mondit seigneur se soit expliqué sur votre sujet comme il l'a fait, d'autant qu'il vous pouvait arriver d'être encore le reste de vos jours dans une position plus fâcheuse que celle où vous êtes, puisque par votre conduite vous avez eu le malheur de déplaire au Roi. »

A cette lettre se trouve annexée, par extrait, une note que M. de Louvois avait envoyée au père Tarade à la date du 7 novembre. Je la copie textuellement :

« Le curé de Saunage peut retourner voir le sieur Dietrich quand il le voudra, et lui faire entendre, qu'il ne doit pas douter que, s'il se convertissait, le Roi n'oubliât la mauvaise conduite qu'il a tenue. »¹¹

Ainsi, on imputait, sans nul doute, à l'ammeistre le tort de n'avoir pas répondu par des actes positifs aux espérances qu'on avait fondées

sur lui. En effet, il devait sembler bizarre à des hommes élevés à l'école de l'obéissance passive, qu'un fonctionnaire haut placé d'une petite république qui s'est appliqué à ranger cet État sous l'empire du Roi très-chrétien, n'eût pas été à l'avance bien décidé à adopter sur tous les points la politique du maître qu'il se donnait. Rien ne dérouta plus les hommes d'État et les directeurs de conscience systématiques que ces esprits indépendants qui, dans la conduite des choses de ce monde, séparent le spirituel du temporel. Là-dessus, le parti de Dominique Dietrich était irrévocablement pris.

En décembre 1685, il est informé, par l'intermédiaire du même ecclésiastique, de la conversion de son propre gendre à la religion de l'État. Il baisse la tête et ne répond pas. Un mois plus tard, le père Tarade reprend sa controverse habile, éloquente, persuasive, où il reproduit, d'une manière souvent incisive, les motifs que l'Église catholique a fait valoir en tout temps en faveur de son infaillibilité.

« Vos aïeux étaient autrefois dans la même Église que nous... Luther leur a persuadé d'en sortir. Mais quelle raison a-t-il pu avoir de faire un schisme dans l'Église ? Vous direz que c'est parce qu'il reconnut qu'il s'était introduit divers abus dans l'Église. Mais quels sont ces abus ? Sont-ils dans la doctrine ou dans la morale ? S'ils sont dans la morale, nous en convenons, il y a eu toujours de mauvais catholiques, et l'Église a toujours prêché contre ces dérèglements des mœurs et travaillé à les réformer. Si ce sont des abus dans la doctrine, il faut donc avouer que l'Église est tombée dans l'erreur et qu'elle a perdu l'infaillibilité qu'elle avait. Luther a-t-il fait une Église plus infaillible que la nôtre ? entend-il mieux l'Écriture que les docteurs de l'Église romaine, et qui nous dit qu'il explique les Écritures d'une manière qui ne peut vous tromper ? »...

Puis, il discute, au point de vue historique et traditionnel, la question de la communion sous les deux espèces, cherche à prouver à Dietrich que ce n'est point là un empêchement sérieux, un abîme infranchissable entre les deux confessions ; enfin il termine par des raisons de prudence humaine :

« Prenez la résolution d'un homme sage et faites connaître à Dieu que vous voulez travailler par votre exemple au rétablissement de la véritable religion dans cette ville (Strasbourg). Depuis que vous vivez avec les catholiques, vous êtes désabusé de bien des choses que vous aviez crues contre notre religion. Nous condamnons la simonie, l'idolâtrie, la superstition ; faites connaître au Roi que vous voulez seconder son zèle pour ramener ses sujets dans l'Église. Je sais que, si Dieu vous fait la grâce de reconnaître ces choses, vous serez bientôt ici, dans Strasbourg,

¹¹ La note de Louvois est copiée de la main de M. de Tarade.

par votre autorité et votre exemple, l'appui de l'ancienne religion et le plus fidèle magistrat que le Roi ait en cette province. Je ne vous parle point des avantages que vous et votre famille receviez par votre conversion ; mais l'Évangile dit : Cherchez le royaume du ciel, et toutes les autres choses vous seront données. Je puis vous assurer qu'il y a déjà, selon le dénombrement qu'on a fait, plus de 1500 familles converties et bons catholiques. Dieu veuille que vous en augmentiez le nombre ! Je finis et je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé TARADE. »

Voici la réponse indirecte que fait Dominique Dietrich à cette missive de Tarade :

6 avril 1686. GUERET.

Profession de foi luthérienne écrite de la main même de Dietrich et munie de son cachet.

Je, Dominique Dietrich, de Strasbourg, atteste devant Dieu, le Tout-Puissant, que je suis assuré en mon âme et conscience, crois et reconnais que la religion évangélique, confession d'Augsbourg, de la façon dont elle est consignée dans notre Eglise, est conforme à la Parole de Dieu, qui seule peut donner le salut ; que je n'ai aucun scrupule à ce sujet ; mais que je suis au contraire dévoué à ladite religion de cœur et d'âme, et suis résolu à rester ferme en cette foi à la vie et à la mort.. Par grâce spéciale de Dieu, j'ai appris à l'aide de sa sainte Parole et acquis science certaine (sans vaine gloire) que, si je faisais défection à cette sainte religion, je deviendrais infidèle à mon Dieu et à ma conscience, et serais un vil hypocrite, en conséquence condamné devant le tribunal de Jésus-Christ, d'après sa sentence très nette (Saint-Matthieu 24, 51). Et pour confirmer et corroborer cette ferme résolution, j'ai écrit de ma propre main ce certificat de ma foi et de ma confession, et j'y ai apposé mon cachet ordinaire, pour servir de document certain, comme si je l'avais écrit au dernier moment de ma vie et scellé de mon sang ; et ce surtout dans le but, afin que, si je devais mourir en tel lieu où personne de ma religion ne se trouverait auprès de moi et ne pourrait porter témoignage en faveur de ma constance (vu que déjà on m'a forcé d'éloigner de moi mon domestique, parce qu'il était de ma religion, avec, menace de 1000 fr. d'amende pour

moi et des galères pour mon serviteur), cette même constance en la foi évangélique pût être prouvée et notifiée par cet acte, et que toute prétention contraire, que l'on mettrait, faussement à mon endroit, pût être déniée et annulée, comme n'ayant aucun fondement.

Fait à Guéret dans la Marche, le 4 avril 1686.

DOMINIQUE DIETRICH, de Strasbourg.

Le récit que je fais à mes lecteurs ne doit point s'égarer sur le terrain de la controverse. Je

raconte une vie douloureuse ; je ne discute pas des questions de doctrine, mais je ne puis m'empêcher de reconnaître dans cet acte d'un vieillard infirme, la manifestation d'un esprit sincère, qui puise ses convictions inébranlables dans un ordre d'idées supérieur à des considérations égoïstes et terrestres. Au point de vue catholique, l'ammeistre Dietrich persévérerait dans l'erreur ; mais il y persévérerait de *bonne foi*. S'il était rentré dans le sein de l'Église de ses pères, il n'y aurait point trouvé le calme, puisqu'il y aurait passé comme un hypocrite en vue de ces avantages matériels que le gouvernement tout-puissant laissait entrevoir, et qu'il octroyait libéralement à ceux de ses anciens collègues qui avaient été moins scrupuleux que lui.

Ne pouvant agir sur le chef de la famille, les ecclésiastiques bienveillants qui avaient pris à cœur le salut de ces âmes, s'adressèrent à l'épouse de

Dietrich. Le curé Tournyot lui donne (lettre du 9 septembre 1686) des nouvelles de son mari, « *qui est un peu sur l'âge, et chagrin de son sort, et dans un lieu fort exposé aux rigueurs du froid...* » Puis il Continue :

... « *Je vous ai marqué la manière dont j'ai usé avec lui pour l'aider à sortir de là, et comme il m'a toujours rebuté, ainsi que la véritable voie que je lui présentais pour se bien mettre avec Dieu et avec son souverain. Je ne sais ce qui l'oblige à rejeter tous ces bons moyens, si ce n'est certaine prudence opiniâtre de fausse science, jointe à quelque serment qu'on dit ici qu'il a fait. Cette prudence et cette science sont réprouvées dans l'Écriture-Sainte, et nous nous tenons pour assuré qu'on n'est pas obligé de garder un serment qu'on a fait mal à propos pour une chose mauvaise.* »



«... une petite bourgade du centre de la France » !

Guéret : environ 500 km à vol d'oiseau de Strasbourg, soit environ 800 km par des chemins souvent peu carrossables au 17^e siècle.

En 1514, Guéret devint capitale de la Marche. Puis en 1790 sa vocation de siège administratif de la Creuse se voit confirmée. Entre ces deux dates, Guéret connaît plusieurs insurrections contre l'impôt, la maltôte – En droit médiéval, une maltôte est une levée d'un impôt extraordinaire qui s'appliquait à des biens de consommation courante (le vin, la bière, la cire,...)

En 1705, suivant l'exemple des habitants de Limoges, plusieurs centaines d'émeutiers attaquent les employés des Fermes générales et les huissiers, tous chargés de prélever l'impôt. Dans la mouvance, la foule lapide l'entrepôt de la ferme des tabacs.

Dans une lettre précédente du 14 août, M. Tournyot, qui signe « pasteur indigne », a déjà fait auprès de Marguerite Dietrich les plus vives instances pour qu'elle arrive à convertir son mari, « qui ne veut entendre rien avant qu'il ne soit en liberté avec ses livres et ses écrits. »... ..« Vous ne seriez pas la seule femme dont Dieu s'est servi pour la conversion des maris... » Et il lui cite l'exemple de la mère de St Augustin, de celle de Constantin et de l'épouse de Clovis. C'est une longue lettre de controverse, écrite dans le but de faire ressortir les qualités distinctives de l'Église catholique et de discuter les points principaux, tels que la communion, le célibat des prêtres, qui éloignent les protestants de l'Église mère. Le curé Tournyot est un esprit moins distingué que le P. Tarade ; il est diffus ; mais il ne manque point de chaleur d'âme, et je n'ai aucun droit de soupçonner qu'il n'ait fait des démarches auprès de la famille de l'exilé, dans le but de retirer ce dernier d'une passe dangereuse, de sauver à la fois une existence matérielle digne d'intérêt et une âme digne d'affection compatissante.

Lorsqu'on s'aperçut que les démarches réitérées auprès de la femme de Dominique Dietrich n'amenaient pas le résultat désiré, c'est sur le fils qu'on essaya d'agir. Le R. P. Perrin, recteur du collège de Cahors, qui avait eu l'occasion de voir Jean Dietrich¹² à Strasbourg, lui écrit à la date du 4 février 1687 ; c'est une lettre remarquable que je prends la liberté d'insérer textuellement :

« Il y a déjà quelque temps que j'ai quitté l'Alsace, et qu'on m'a arrêté en France pour gouverner le collège de Cahors ; mais je ne vous ai jamais abandonné ni de cœur ni d'esprit, et vous avez été présent à toutes mes pensées. Dieu m'a fait espérer que j'apprendrais bientôt le changement que je lui demande pour vous et pour votre famille. Comme j'ai pour vous tous les sentiments d'une amitié sincère, je désire aussi vous procurer les véritables et les solides biens. Vous êtes assez convaincu de la vérité de notre religion, et s'il vous reste quelque difficulté, il vous est aisé de vous éclaircir, et vous êtes sans doute obligé de le faire, pour satisfaire votre conscience. Ne voulez-vous pas enfin écouter la voix de Dieu ? Vous aurez l'avantage de faire en cela la volonté de votre Père céleste et même de procurer le salut temporel et éternel du père que Dieu vous a donné sur la terre. Je ne suis pas fort éloigné de celui-ci. Il n'est qu'à une ou deux

journées d'ici ; je voudrais bien lui faire savoir ou lui porter moi-même la nouvelle de votre conversion. Il en serait sans doute touché, et il ne tarderait pas longtemps à suivre votre exemple. Vous auriez la consolation de le revoir bientôt, et bon catholique et bon serviteur du Roi dans Strasbourg. Souvenez-vous de ce que votre D^r Beble¹³ m'en dit souvent, lorsque je lui parlais de sa conversion : qu'il attendait de voir l'exemple de M. Obrecht. Il l'a attendu ; mais il n'en a pas profité, et l'on m'écrit qu'il est mort d'une mort soudaine, qui ne lui a pas donné le loisir de se repentir de son obstination ; vous avez l'exemple de tant d'autres ; si vous n'en profitez point, Dieu ne vous donnera peut-être pas un plus long terme ; pour ce vous (vous) reprocherez un jour, devant le jugement de Dieu, le mépris que vous avez fait de ses inspirations, et je vous dirai que vous avez préféré à votre salut la considération d'une femme et de quelques faux amis, et que la crainte des hommes a eu plus de pouvoir sur votre esprit que Dieu et le salut de votre âme. Voilà, Monsieur, les avis préalables qu'un véritable ami vous envoie de loin ; s'il y a quelque chose à faire en France pour votre service, vous pouvez m'écrire en toute sûreté par la voie du courrier de Paris, avec ce dessus : au Révérend Père Perrin, recteur du Collège des jésuites à Cahors ; par Paris. Vous savez de quelle manière je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur.

PERRIN, jésuite.

Cette lettre, dont pas un lecteur, au surplus, ne méconnaîtra la simplicité, et qui a été écrite par un homme de cœur, digne d'être compris et entendu s'il avait pu l'être dans une famille exaspérée par des malheurs sans exemple, cette lettre resta sans effet.

Quelques mois plus tard, la belle-mère de Jean Dietrich qui passait à Strasbourg ses tristes journées dans un veuvage anticipé, crut, sans manquer à sa propre dignité ou à ses devoirs envers son mari, pouvoir recourir à une princesse du sang, à une femme, digne de comprendre les douleurs intenses d'une mère de famille.

Lors de la première visite de Louis XIV à Strasbourg, en octobre 1681, la Dauphine¹⁴ avait habité la maison de l'ammeistre Dietrich, et la femme de ce fonctionnaire avait prodigué à la jeune princesse, récemment mariée, les soins respectueux, commandés par les circonstances, mais relevés par la naïve cordialité qui distinguait à

¹² Jean Dietrich, fils aîné de Dominique, naquit le 3 avril 1651 ; il épousa Marie-Barbe Knirbs, fille d'un stettmeistre et eut d'elle 10 garçons et 6 filles. Toute cette nombreuse descendance a vu le jour de 1683 à 1708. Jean Dietrich est le grand-père du premier maire de Strasbourg.

¹³ Bebelin, le même dont il a été question plus haut.

¹⁴ Le dauphin avait épousé le 7 mars 1680 à Châlons sur Marne, Anne-Marie-Christine-Victoire, fille de Ferdinand, électeur de Bavière.

cette époque la bourgeoisie des villes libres de l'Allemagne. La Dauphine avait été vivement touchée ; elle s'était, sans doute, attendue à voir dans cette ville conquise des visages attristés ; elle fut étonnée de trouver dans l'intérieur du chef de la république que son beau-père venait de détruire d'un souffle de sa volonté, la sérénité confiante, et une soumission nullement servile, mais religieuse, à la volonté de Dieu, manifestée par l'un de ses représentants sur terre. Au moment de partir, la princesse, allemande d'origine, assura de sa protection la femme allemande de l'ammeistre.

Celle-ci pria l'un des amis de son époux exilé de rédiger une supplique, qui fut adressée en ces termes à Madame la Dauphine :

« Supplie en profonde humilité la femme de Dominique Dietrich de Strasbourg, disant qu'elle a une confiance d'autant plus respectueuse et plus assurée à se jeter à vos pieds, qu'elle a eu l'honneur de vous voir loger chez elle en octobre 1681, bientôt après la réunion de la ville de Strasbourg, et que vous lui fîtes la grâce, Madame, de lui offrir votre puissante protection, de laquelle, comme elle a extrêmement besoin dans la misère où se trouve présentement sondit mari, ci-devant le plus ancien des consuls ou bourguemestres de la ville de Strasbourg, âgé de soixante et sept ans, et qui a passé sa vie en dévotion et en prières et administré la justice avec toute l'intégrité possible, et qu'elle n'a pu apprendre jusqu'à cette heure ce qui lui peut avoir attiré le malheur de se voir relégué à Guéret, en la Haute-Marche du Limousin, depuis l'espace de deux ans, privé de toutes les charges de magistrature, éloigné de sa famille et de tout ce qui peut lui être cher au monde, déchu de santé et réduit à une vie languissante. Elle vous supplie très-humblement, Madame, de lui vouloir faire la grâce de représenter à sa Majesté le pitoyable état dans lequel se trouve présentement sondit mari, la caducité de son âge, la débilité de son corps, la faiblesse de sa santé, la ruine de sa maison par son absence, l'abîme de tristesse et de douleur où il se trouve plongé, et le comble de grâce et de miséricorde que Sa Majesté lui pourrait faire en lui accordant sa liberté et la permission de s'en retourner à Strasbourg. La suppliante a d'autant plus d'espérance d'obtenir cette grâce de notre invincible monarque, par votre puissante entremise, qu'elle se repose entièrement sur la bonté et la clémence de Sa Majesté, et qu'elle est assurée de la parfaite obéissance et fidélité que son mari a pour sadite Majesté. Et pour vous témoigner, Madame, le cœur reconnaissant avec lequel elle recevra cette grâce de votre main charitable, elle

emploiera tout le reste de ses jours prier Dieu pour l'affermissement et perpétuité de votre grandeur, prospérité et santé. »

Cette supplique, non datée, dans la copie que j'ai eue sous les yeux, paraît avoir été accueillie favorablement ; car à la date du 19 décembre 1687, Dufresnoy, le premier commis de Louvois, annonce à Dominique Dietrich que le ministre lui accorde la facilité de retourner à Strasbourg, pendant deux mois, pour y mettre ordre à ses affaires. Le délai expiré, il se rendra à Vesoul, jusqu'à nouvel ordre. Dufresnoy l'attend, sans faute à Paris, hôtel d'Orléans, rue de la Verrerie.

Dominique Dietrich se prépare à partir pour Strasbourg, mais au lieu de prendre par la grande route de Paris, il manifeste l'intention de se diriger par Moulins et Besançon.

Cette infraction à la consigne lui vaut une sévère admonestation de la part de son protecteur. Le jour de Noël, Dufresnoy lui écrit une lettre pleine de reproches : il a appris avec peine que M. Dietrich passe par Besançon. Il lui réitère l'offre de le recevoir et de le diriger à Paris ; il espère que l'avis le trouvera assez à temps encore à Guéret. *« Je vous supplie, pour l'amour de vous-même, de prendre le parti de venir ici ; je vous assure que vous serez content de votre voyage. »*

Dominique Dietrich ne se laisse point fléchir il est fatigué des obsessions auxquelles il a été en butte, et de plus il est sérieusement malade : il appréhende les fatigues physiques et morales de Paris, et prend décidément par le plus court chemin, en compagnie de son fils, qui est venu lui donner la conduite.

Ce voyage est long et semé d'incidents. Dominique, brisé par le chagrin, se traîne à petites journées ; il reste malade dans plusieurs localités. Le 30 janvier 1688, il est à Moulins, et il écrit à M. de Louvois, pour le remercier, et donner les raisons les meilleures sur ce changement dans sa feuille de route ; son fils écrit dans le même but et à la même date à M. Dufresnoy. Le 18 février seulement, il parvient à atteindre Strasbourg, où il entre, de jour, en litière ; quelques-uns de ses vieux amis, prévenus de son arrivée, le reçoivent à la porte, lui font cortège, comme le feront cent trois ans plus tard, presque jour par jour, les fidèles adhérents du maire de Strasbourg, lorsque ce dernier est renvoyé par la *Convention* devant le tribunal criminel de Strasbourg.

On lui fait un crime de cette ovation spontanée, modeste ; il l'a provoquée ! Ce malheureux se sent poussé irrésistiblement à remercier le Seigneur souverain d'où découle toute grâce ; il se rend dans sa paroisse, dans la petite église de Saint-Nicolas ; cette visite si simple lui est imputée

comme le méfait le plus grave ; il reçoit chez lui quelques amis, quelques pasteurs, qui viennent serrer les mains tremblantes du pauvre vieillard, qui a souffert pour sa foi ; ce sont des conciliabules contre la sûreté publique.

Dufresnoy écrit à Dietrich fils, dès le 8 février, en réponse à sa lettre de Moulins. Cette missive est trop curieuse pour ne pas motiver et faire admettre avec indulgence l'insertion textuelle de la pièce :

« C'est, Monsieur, la réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire à Moulins le 30 janvier, dans laquelle j'en ai trouvé une incluse pour Monseigneur le marquis de Louvois, de la part de M. votre père. Je la luy ay rendue avant hier, il ne m'a rien dit en la recevant, mais j'ay scu depuis qu'il était mal satisfait de ce que M. votre père, au sortir de son exil de Guéret, n'était pas venu droit icy, et à vous parler franchement, je ne vois pas comment il pourra raccommo-der cette affaire.

« Je vous ay mandé tant de fois, qu'il était désiré icy, et que Monseigneur de Louvois désirait luy parler. Je vous ay même marqué que sa liberté entière dépendait de se faire voir icy ; ainsi je n'ay plus rien à y ajouter ; vous verrez par l'événement que je vous ay dit vray.

Vous me mandez que ces (sic) maladies et ces faiblesses l'en ont empesché ; j'ai dit icy la même chose, mais l'on m'a répondu qu'il devait plutôt se faire mettre en litière, et que rien au monde ne pouvait le dispenser de venir de droiture remercier son libérateur et apprendre de luy ce qu'il avait à faire. Il s'est peut-être persuadé que c'était pour luy parler de religion, point du tout ; ce n'était point là le sujet qui demandait icy sa présence.

J'ay fait voir sa lettre et la vôtre par laquelle il paraît qu'il est à la veille (sic) de sa mort ; je prie Dieu qui (sic) luy conserve sa santé ; mais vous comprené (sic) bien que s'il vient à se bien porter, lorsqu'il sera arrivé à Strasbourg, que ses ennemis ne manqueront pas de tirer avantage, et de publier qu'il n'aurait tenu qu'à luy de se rendre à la cour aussi bien qu'à Strasbourg.

Je vous avoue que ces contretemps m'ont causé bien du chagrin, car, je m'estait (sic) fait une grande joye de le recevoir icy, de le conduire à la cour et de vous le renvoyer glorieux et satisfait.

J'attends, Monsieur, de vos nouvelles sur l'arrivée de M. votre père, et suis, à mon ordinaire, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

(Sans signature)

« Adresse : A Monsieur, Monsieur Dietrich, licencié es loys près de la grande église de Strasbourg. »

« Au bord de l'adresse : reçu le 13 février 1688. »

Mais le mois suivant, le commis épouvanté écrit à Dietrich fils, une lettre véhémement : *« Votre père a tout perdu, en allant à Strasbourg. »* Dufresnoy appréhende pour l'ammeistre des suites très-graves, très-fâcheuses. On a mandé à Paris que la maladie de Dominique Dietrich n'était que feinte, que tout ce qu'il a dit n'était point vrai. Il est allé au prêche avec ostentation ; ce qui le rend criminel, c'est le mauvais exemple qu'il donne au peuple ; l'empêchement qu'il apporte à leur conversion ; les assemblées secrètes qui se tiennent chez lui ; ses amis de Paris l'abandonneront ; *« car dans ce pays-ci, les gens ne veulent pas employer leur crédit en vain... »*

La maladie du pauvre vieillard n'était pas feinte du tout ; il approchait de soixante et dix ans, situation qui à elle seule constitue une maladie incurable, puis, il se sentait pris de ces palpitations, de ces spasmes qui torturent les tempéraments débiles, usés par les insomnies, et minés par les tortures morales.

N'osant lui-même s'adresser à l'inflexible Louvois, pour obtenir une prolongation de ces quarts d'heure de grâce, il prie le magistrat, ses anciens collègues et ses successeurs, d'intercéder en sa faveur. *« Il n'a pu arriver qu'après le terme fixé pour son voyage ; à peine s'il a eu le temps d'entamer les affaires. »* Mais je ne trouve point de traces du bon effet produit par cette pétition. Dietrich s'achemine au printemps de 1688 vers son second exil à Vesoul. C'est une amélioration incontestable, car il est beaucoup plus rapproché de sa ville natale, et au milieu d'une population qui devait lui être moins antipathique que celle du centre de la France.

Les attaques de sa maladie cependant recommencent ; il court de sérieux dangers, et sa famille, au risque d'importuner les puissances de Versailles, recommence à supplier en faveur de son chef.

Après dix-huit mois d'attente, la lettre de grâce arrive enfin ; cinq ans d'inflexible constance ont prouvé au ministre de Louis XIV, - si ce dernier daignait descendre à ce détail de service, et s'occuper du sort d'un bourgeois de Strasbourg, - qu'à moins de tuer d'un coup de massue l'ancien ammeistre, cette nature opiniâtre résisterait à toutes les injonctions, et à toutes les menaces.

A la date du 3 octobre 1689, Louvois permet à Dietrich de rentrer à Strasbourg, sous condition, toutefois, qu'arrivé chez lui, il ne quittera point sa maison, et ne verra que les personnes de sa famille.

La signification de cet ordre est claire comme le jour. On voulait, tout en se donnant l'air de la miséricorde, empêcher Dietrich d'exciter les sympathies du public en se montrant au temple, dans les rues ou dans les salles du conseil. Consigné chez lui, il n'était plus dangereux ; c'était une captivité mitigée, mais cruelle au fond, puisqu'elle infligeait au prisonnier le supplice de Tantale ; il respirait l'air natal, mais à travers les stores de son cabinet de travail ; il entendait sa langue maternelle et les chants de l'église voisine¹⁵, mais affaiblis par la distance ; il épiait ses amis dans la rue, mais il ne pouvait leur tendre la main. Cet état de réclusion dura près de deux ans et demi.

Après de nouvelles suppliques réitérées arrive à la date du 12 janvier 1692, une dépêche de M. de Barbézieux à M. de La Grange, intendant d'Alsace : « *Le roi permettra à M. Dietrich de sortir de Strasbourg pour prendre les eaux, lorsque cela sera nécessaire à sa santé.* »

Et à la date du 26 mai, de la même année, une lettre de M. de La Grange à Jean Dietrich, fils, contient une pièce annexée ; c'est la copie d'une dépêche de M. de Barbézieux, qui permet à Dominique Dietrich de fréquenter le service divin protestant, mais renouvelle et maintient la défense d'assister aux séances du Conseil de la ville de Strasbourg.

Les pensées d'ambition, si jamais il en avait eues, étaient bien éteintes dans son âme, depuis de longues années détachée du monde. On se rappelle les expressions navrantes dont il se sert lors de son dernier voyage à Paris, pour dépeindre les angoisses dont il est assiégé, et le dégoût dont il est pris pour les choses terrestres. Cette disposition d'esprit n'avait fait qu'augmenter. Il accepta comme une grâce divine la faveur qui lui fut accordée par Louis XIV de professer librement son culte, et, incapable de marcher, à la suite d'une longue réclusion, il se fit porter eu litière au pied de l'autel de Saint-Nicolas.

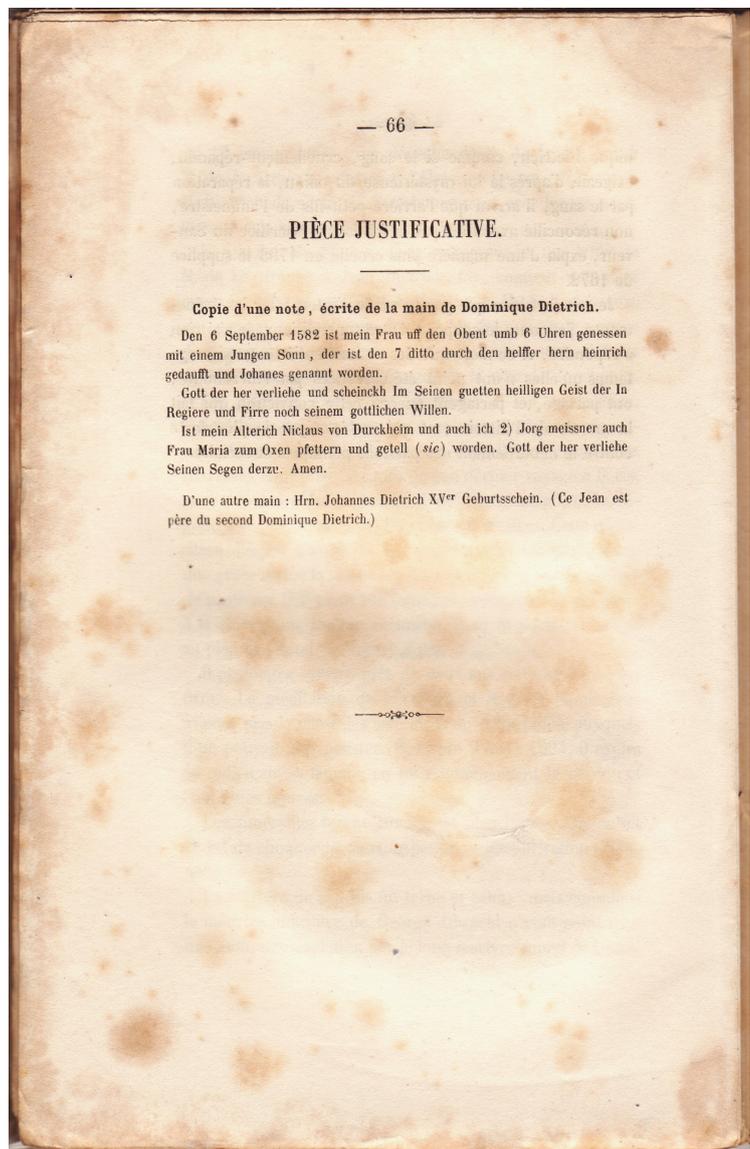
Il prolongea encore près de deux ans cette existence infirme. La méditation de l'Écriture et le culte domestique avaient pris la place des exercices du culte public, auxquels il ne pouvait plus assister. Enfin, le 9 mars 1694, il expira au milieu de sa famille, en lui recommandant le pardon et l'oubli des injures.

Les funérailles furent simples et silencieuses. On aurait craint de choquer le

pouvoir par une démonstration solennelle.

La carrière de son fils fut terne et calme ; mais comme si le meurtre judiciaire de George Obrecht n'avait point reçu une suffisante expiation par le long martyre moral de Dominique Dietrich, comme si le sang, cruellement répandu, exigeait, d'après la loi mystérieuse du talion, la réparation par le sang, il arriva que l'arrière-petit-fils de l'ammeistre, non réconcilié avec Dieu par la foi dans le sacrifice du Sauveur, expia d'une manière plus cruelle en 1793 le supplice de 1672.

Je sais fort bien que par ce mode d'interpréter les événements, j'encours le soupçon d'être superstitieux ; je n'ai rien à répondre, si ce n'est que des nations entières aussi longtemps qu'elles n'ont point été corrodées par l'incrédulité, ont partagé, et partagent encore cette conviction qui fait la morale de l'histoire, et qui est la digue la plus forte contre le débordement des passions politiques et sociales.



Dernière page du livre de Spach. Note écrite de la main même de Dominique Didier, le réfugié lorrain qui fixe l'époque précise de la naissance et du baptême de Jean Dietrich.

¹⁵ La maison habitée par l'ammeistre Dietrich était située non loin de l'église St. Nicolas, sa paroisse.

Complément sur Dominicus Dietrich

Dominique ou Dominicus Dietrich est le petit fils de Dominique ou Demange Didier natif de Saint Nicolas-de-Port près de Nancy. Il épousa Ursule Wencker 1627–1662.



**Ursule Wencker 1^{ère} épouse
de Dominicus Dietrich
Fille de l'ammeistre
Johan Wencker**

Portrait - Château de Reichshoffen

**Blason de la
famille Dietrich**



Versé dans le négoce et la banque, Il fut élu 5 fois ammeistre de la ville de Strasbourg en 1660, 1666, 1672, 1678 et 1684.

L'**ammeistre** ou ammeistre était le titre supérieur que pouvait atteindre une personne issue de la bourgeoisie strasbourgeoise. Le gouvernement de la ville était très complexe comme le montre le tableau page suivante. Cette organisation permettait aux grandes familles patriciennes strasbourgeoises de détenir les pouvoirs, selon un système oligarchique. Ce mode de gouvernement perdura jusqu'à la Révolution.

Le terme d'Ammeistre désigna ultérieurement le maire de Strasbourg.

Le fils aîné de Dominicus, Jean Dietrich 1651–1740 dit « le fondateur » acheta en 1684/85 les forges de Jaerthal. Le petit fils de celui-ci devint le baron Jean de Dietrich seigneur de Reichshoffen 1719 –1795, dont le deuxième fils le baron Philippe-Frédéric de Dietrich fut le premier maire constitutionnel

de Strasbourg du 16 mars 1790 au 22 août 1792 ; c'était également un éminent minéralogiste.

Chronique nécrologique de Dominicus

Traduction réalisée par **Paul Greissler** de la chronique de Franciscus Reisseissen ami de Dominicus Dietrich.

REUSS Rudolf [éd.], *Strassburgische Chronik von 1667-1710. Memorial des Ammeisters Franciscus Reisseissen*. Strasbourg 1877, p. 173-174



Armes de Dominicus Dietrich

Coll. particulière

« ... Comme ses forces déclinaient, qu'il avait perdu l'usage de la parole, il ne pouvait plus proférer que des gémissements. Enfin, le 9 mars 1694, le matin à deux heures, il s'éteignit comme une chandelle que l'on souffle. Né le 26 février 1620, il était âgé de 74 ans et 11 jours. Le corps fut exposé publiquement, et les gardes de la ville, mais non chaussés de bottes, l'on porté du poêle du Miroir jusqu'à Saint-Nicolas où l'on joua à l'orgue, avec allant, le cantique : « *Ich ruf zu Dir, Herr Jesu Christ* ». La chorale chanta, et le pasteur Ritter fit une excellente prédication, digne d'un tel homme incomparable. Le texte de la prédication était tiré des Hébreux, chapitre 10*, verset 23 : « Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle ». En conclusion de cette prédication il lut le curriculum vitae jusqu'à l'époque où il dut partir en exil, en lui donnant les titres d'ancien *Ammeister*, de XIII et de Scolarque. Il fut enterré au cimetière Saint-Urbain accompagné d'un cortège innombrable. On n'a laissé imprimer ni programme académique (funèbre) ni curriculum vitae, mais tout peut venir en son temps, car il avait revêtu cinq fois la dignité d'*Ammeister* avec la plus grande gloire ».

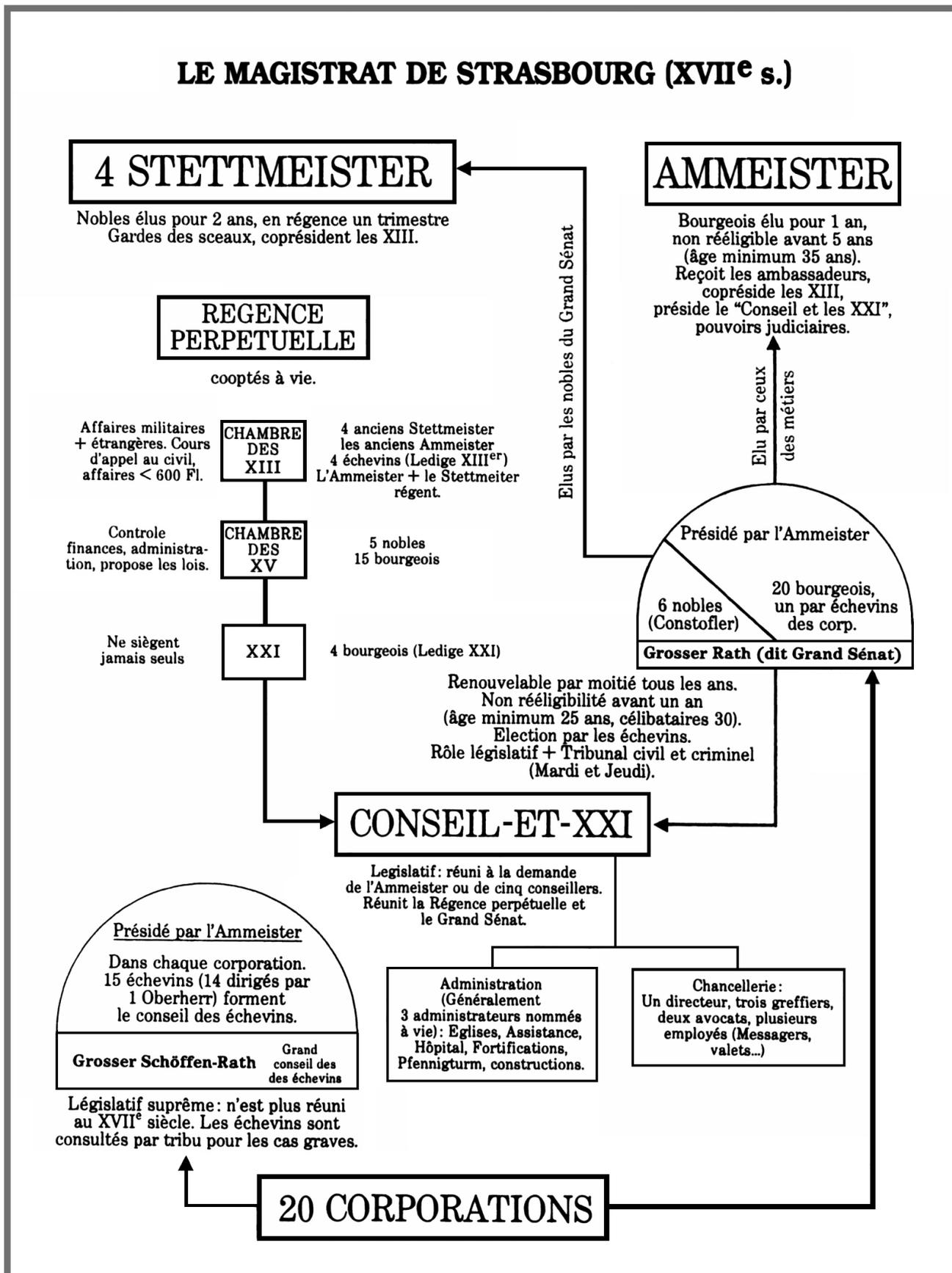
* Dans sa chronique, Reisseissen dit, par erreur, que le texte des Hébreux est tiré du chapitre 18.

Bibliographie

- Paul Greissler, *La classe politique dirigeante à Strasbourg : 1650-1750*, – Strasbourg, Le Quai, 1987, 302 p. (texte remanié d'une thèse en histoire).
- François Igersheim (et al.), « *Ammeister, Ammannmeister, Amtmeister* », in *Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace du Moyen Âge à 1815*, fascicule 1, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, Strasbourg, 2010.
- Michel Hau, *la Maison De Dietrich de 1684 à nos jours*. – Editeur Oberlin à Strasbourg, 1998.
- Hélène Georger-Vogt et Jean-Pierre Kintz, *biographie de Dominicus Dietrich*. – NDBA, fascicule 8 p 649.

Annexe

LE MAGISTRAT DE STRASBOURG (XVII^e s.)



Par Paul Greissler – La classe politique dirigeante.

Remerciements :

à Jean Salesse pour sa méticuleuse relecture et sa compétence historique,
à Paul Greissler – historien – pour son apport et ses conseils.